

# Diagnostic agricole

---

Dans le cadre de l'élaboration du  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
ANJOU LOIR & SARTHE

Mars 2021



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE

# SOMMAIRE



<i>Préambule</i> .....	3
<i>Dynamique agricole et sociale</i> .....	4
Des emplois portés par les cultures spécialisées .....	4
Des exploitants agricoles toujours moins nombreux, surtout au Nord du Territoire .....	5
<i>Evolution des structures agricoles</i> .....	8
Des exploitations moins nombreuses, mais qui continuent de valoriser le territoire .....	8
Des formes sociétaires globalement majoritaires .....	9
Des structures foncières croissantes, mais diverses .....	11
<i>Les productions agricoles du territoire</i> .....	16
Des productions diversifiées .....	16
Productions animales : une terre d'élevage .....	19
Des productions végétales pourvoyeuses d'emplois .....	22
Des circuits de proximité en plein essor .....	23
L'agriculture biologique progresse .....	26
<i>Renouvellement des générations</i> .....	28
La dynamique démographique : une vague de cessations à anticiper .....	28
La dynamique d'installation : un taux de renouvellement qui s'améliore .....	29
Devenir des exploitations agricoles : un enjeu pour l'élevage .....	31
<i>L'agriculture au cœur des enjeux du territoire</i> .....	33
Circulations d'engins et fonctionnalité agricole du territoire .....	33
Agriculture et patrimoine rural .....	37
L'accès à l'eau : une ressource indispensable .....	39
L'agriculture locale contribue à la biodiversité .....	41
Des énergies renouvelables à développer dans le respect du développement durable .....	43
Le développement des carrières et leur impact agricole .....	45
La zone horticole du Rocher : un espace en mutation .....	49
<i>Une nécessaire gestion économe du foncier</i> .....	50

## Préambule

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole afin de favoriser leur intégration dans les projets d'aménagement et de développement du territoire. A noter qu'un diagnostic agricole avait déjà été réalisé en 2016 sur une partie du territoire, l'ex Communauté de communes du Loir, lors du lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui vient d'être approuvé en 2019. Cette note présente le diagnostic agricole sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, y compris la partie ayant déjà fait l'objet du diagnostic agricole de 2016.

Il rend compte du poids économique des activités agricoles pour le territoire afin d'apporter un éclairage sur ses spécificités et les interfaces qui la relie avec les autres enjeux du territoire.

En complément de la présente note, un atlas cartographique permettra de visualiser directement les composantes territoriales ainsi que les enjeux agricoles, notamment ceux qui sont spatialisés autour des enveloppes urbaines.

Ce travail a été élaboré à partir d'un croisement de données issues de la base de données de la Chambre d'agriculture, des anciens recensements agricoles (RGA), et de la MSA. Ces données ont été croisées et complétées avec celles collectées lors de réunions de travail associant les professionnels agricoles selon deux cas de figure :

- Pour les communes de Tiercé, Cheffes, Baracé, Etriché, Morannes-sur-Sarthe, Daumeray, Durtal, Les Rairies et Montigné les Rairies des réunions communales ont été organisées, auxquelles ont été conviés l'ensemble des agriculteurs concernés.
- Pour les autres communes, déjà concernées par le diagnostic agricole de 2016 à l'occasion duquel ce type de réunions avait déjà été organisé, les éléments du diagnostic ont été mis à jour et complétés au moyen d'une série de rendez-vous avec un certain nombre d'agriculteurs référents sur chaque commune déléguée.



*Prairies inondables pâturées à Montreuil-sur-le-Loir, près du Pont de Seiches-sur-Loir - Source : E. Garreau – Octobre 2020*

## Dynamique agricole et sociale

### Des emplois portés par les cultures spécialisées

En 2020, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe totalise **258 exploitations**, qui sont le support d'activités de **375 chefs d'exploitations** (individuels ou associés). Parmi ceux-ci, on dénombre 12 exploitants à titre secondaire, dont l'activité agricole constitue une activité complémentaire. Ces exploitations représentent 90 % des entités agricoles présentes sur le territoire.

En effet, il faut ajouter la Ferme expérimentale des Trinottières (à Montreuil-sur-le-Loir), ainsi que 26 exploitants dits " **non professionnels** »

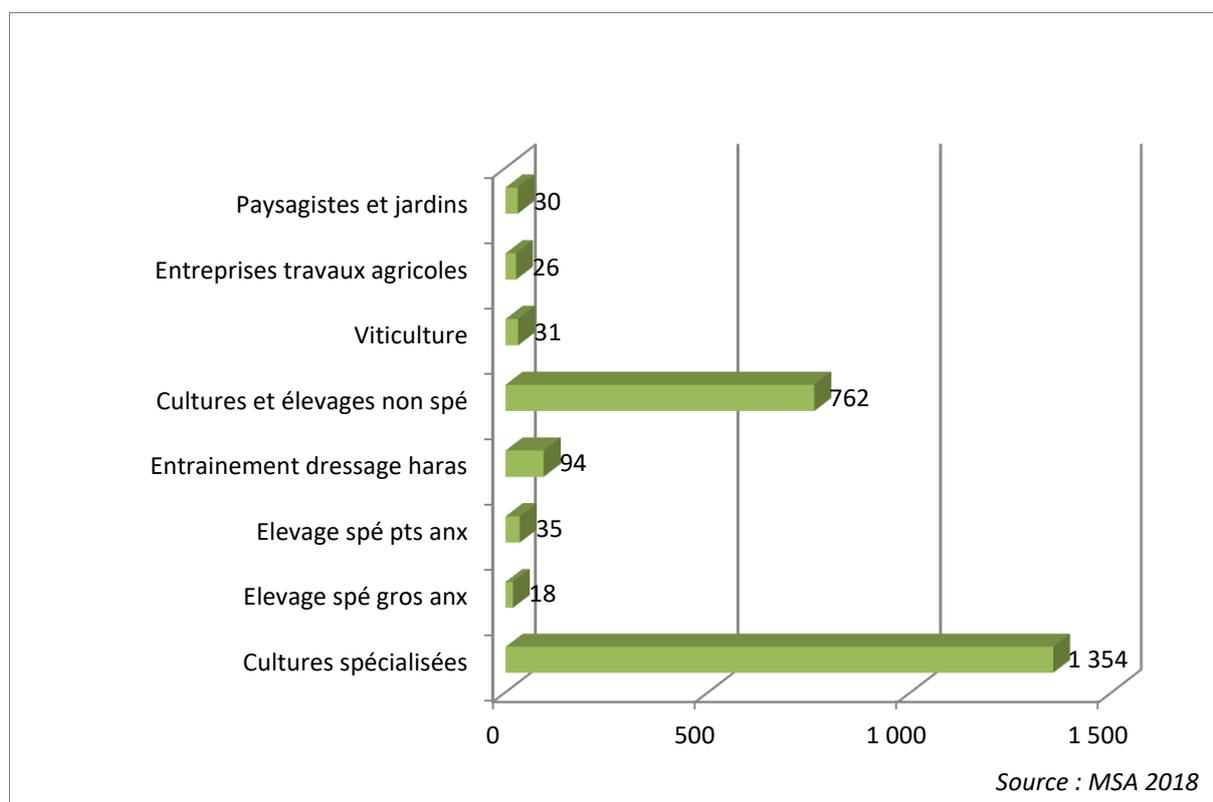
qui valorisent des surfaces agricoles non négligeables pour une surface totale de **266 ha** (soit plus de 10 ha en moyenne).

Aux actifs agricoles chefs d'exploitation, il convient d'ajouter **2 350 emplois salariés agricoles, dont 332 CDI**. Plus de la moitié de ces emplois (58 %) sont liés aux cultures spécialisées (arboriculture, semences, maraîchage).

Ces emplois sont majoritairement occupés par des hommes (57 %) et représentent un total de 541 ETP.

### Emploi salarié lié à la production agricole

(Nb de personnes)



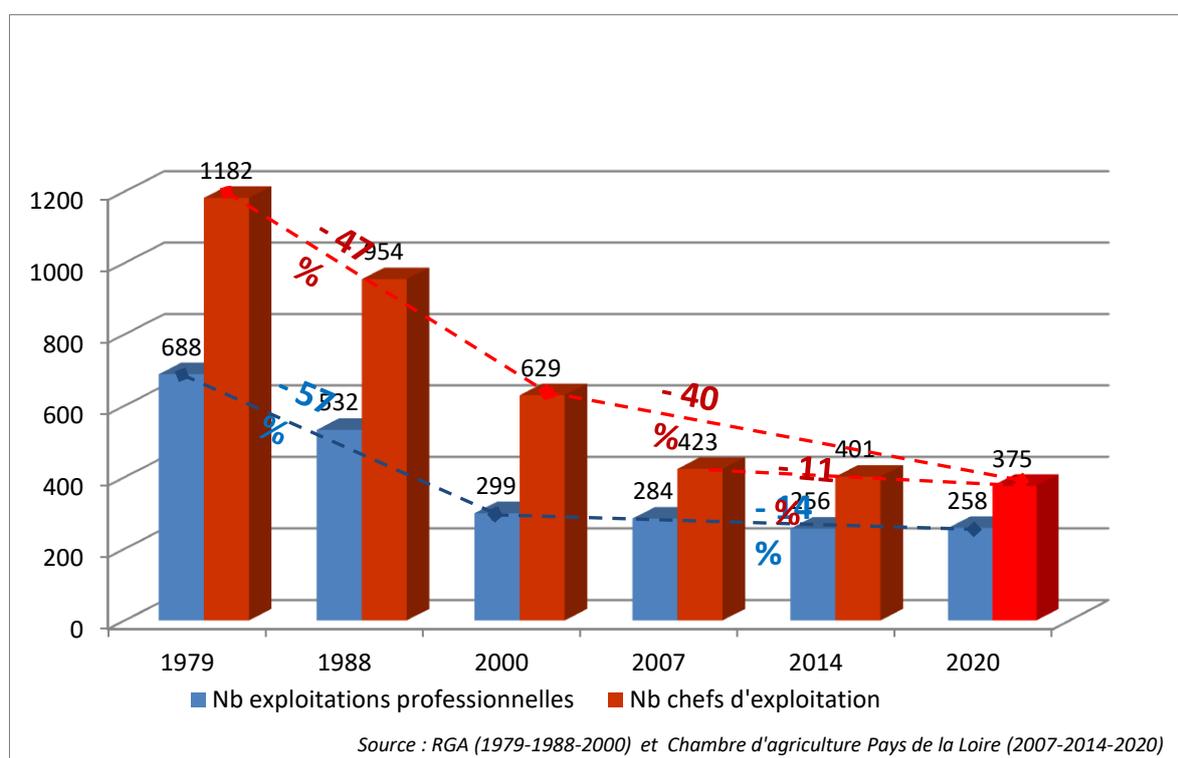
L'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fourniture, équipement, services) et en aval (agro-alimentaire) sur le territoire, mais aussi en dehors. A titre de repères, on considère en Pays de la Loire, qu'un emploi agricole dans les exploitations induit 2 emplois hors exploitation.

## Des exploitants agricoles toujours moins nombreux, surtout au Nord du Territoire

Le territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe n'échappe pas au phénomène de diminution continue du nombre d'exploitations et d'exploitants qui s'est enclenché depuis plus de 40 ans.

Ainsi, depuis 1979, près des 2/3 des exploitations agricoles (63 %) ont disparu, réduisant de près d'autant (- 68 %) le nombre d'exploitants agricoles.

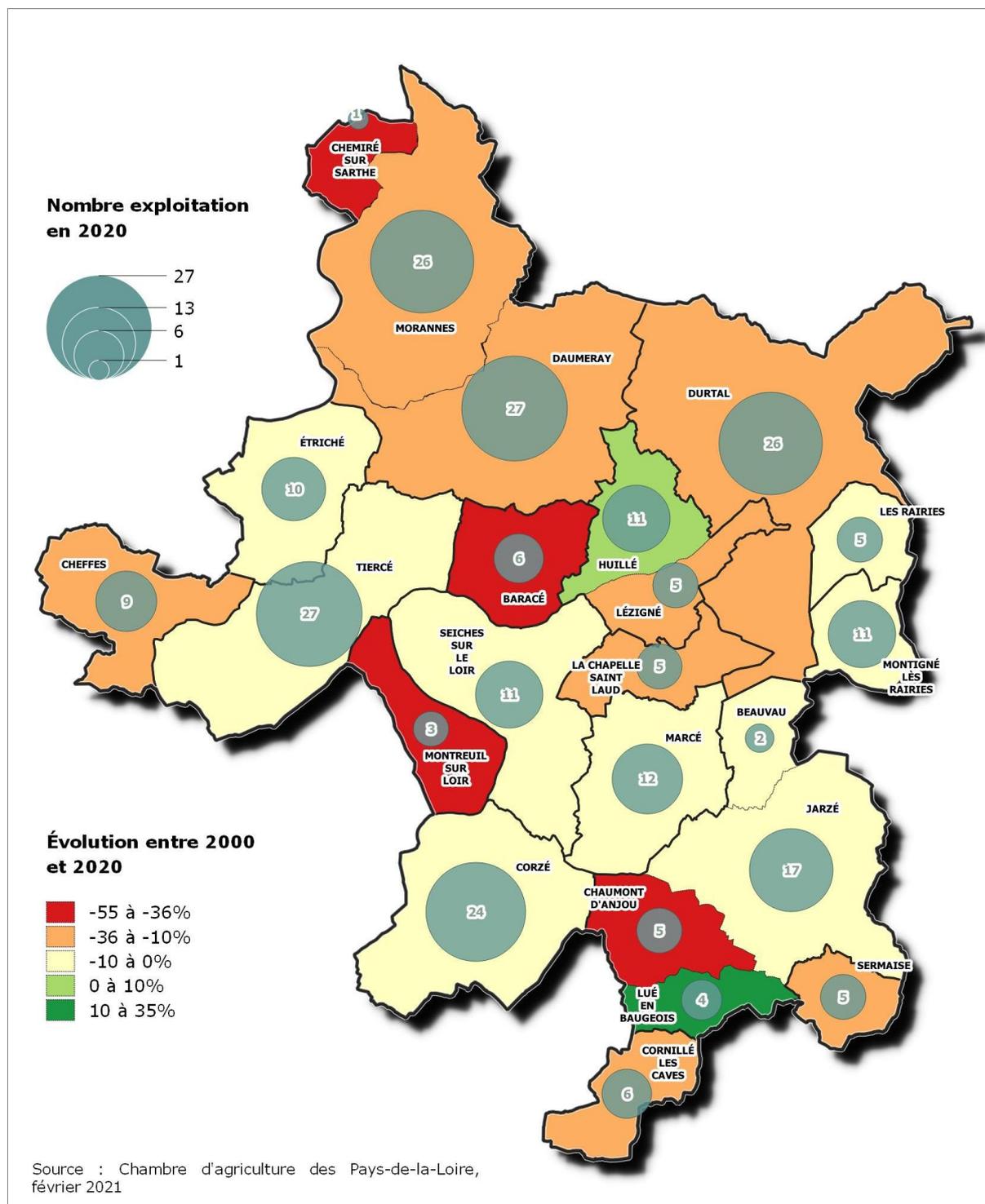
### Evolution du nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles



C'est au cours des années 1990, que la diminution du nombre d'exploitations a été la plus marquée, avec une baisse de 44 % entre 1988 et 2000. **Depuis 2000**, on observe une **stabilisation du nombre d'exploitations agricoles**, mais il a fallu attendre une **décennie supplémentaire** pour observer un **fléchissement du nombre d'agriculteurs**. Ce décrochement s'explique en partie par le phénomène de concentration des entreprises agricoles dont le statut sociétaire, de plus en plus fréquent, permet de développer des outils de production qui sont le support d'activités de plusieurs associés.

Néanmoins, depuis 2007, la réduction du nombre d'entreprises et d'agriculteurs s'est poursuivie, mais à un rythme plus modéré (- 14 % pour les exploitations et - 11 % pour les chefs d'exploitation). Au regard de la structure démographique des agriculteurs, **cette tendance risque fort de s'accélérer dans la prochaine décennie**, puisque près de 40 % des agriculteurs devraient cesser leur activité dans cette période.

## Evolution des exploitations agricoles



Le territoire d'Anjou Loir et Sarthe compte globalement 14 % d'exploitations en moins qu'il y a 20 ans (comparaison 2000-2020). Deux communes déléguées ont cependant connu une progression positive : Huillé (+ 10 %, en passant de 10 à 11 exploitations) et Lué-en-Baugeois (de 3 à 4 exploitations). A Huillé, la constitution de 3 sociétés équestres sur le même site agricole (Ecuries DESMARRES, au Prieuré) masque la réalité d'un nombre d'exploitations réparti sur moins de sites agricoles.

A l'inverse, la baisse la plus importante est constatée à Chaumont-d'Anjou (- 50 %, de 10 à 5 exploitations) et Baracé (- 54 %, en passant 13 à 6 exploitations). La baisse observée à Chemiré-sur-Sarthe et Montreuil-sur-Loir doit être relativisée eût égard au faible nombre d'exploitations initial (respectivement 2 et 5 exploitations en 2000, puis 1 et 3 exploitations en 2020).

Avec du recul, le constat le plus marquant de cette analyse géographique est la dichotomie entre le nord du territoire, où plus de 10 % (- 10% à -35 %) des exploitations ont disparu en 20 ans, et le sud du territoire, où les entreprises agricoles se sont avérées plus résilientes.

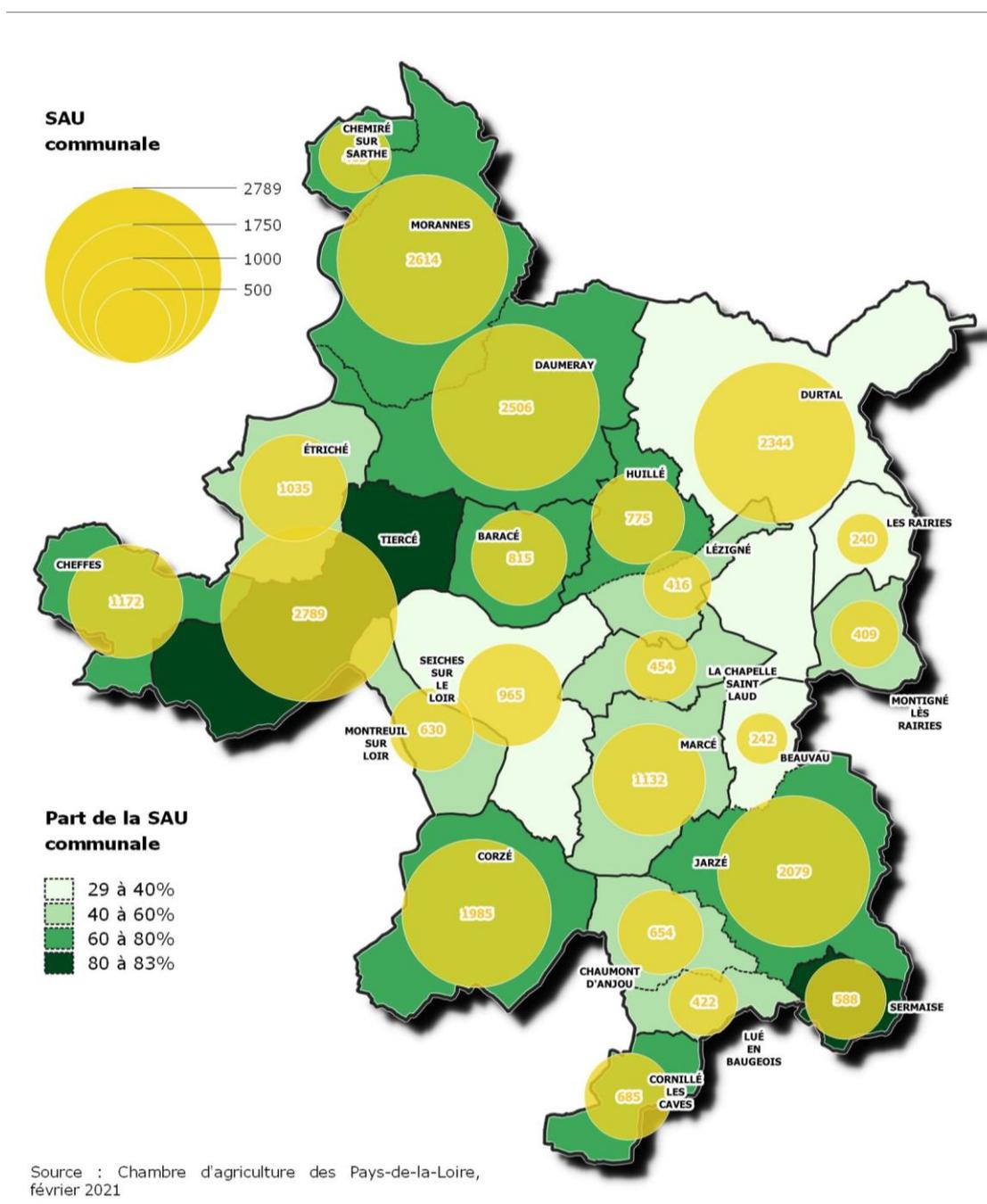
Communes ou communes déléguées	Nb total d'exploitations professionnelles		Evolution 2007-2019
	2000	2020	
BARACE	13	6	-54%
BEAUVAU	2	2	0%
LA CHAPELLE ST LAUD	6	5	-17%
CHAUMONT D'ANJOU	10	5	-50%
CHEFFES	12	9	-25%
CHEMIRE SUR SARTHE	2	1	-50%
CORNILLE LES CAVES	8	6	-25%
CORZE	25	24	-4%
DAUMERAY	31	27	-13%
DURTAL	35	26	-26%
ETRICHE	10	10	0%
HUILLE	10	11	10%
JARZE	17	17	0%
LEZIGNE	6	5	-17%
LUE EN BAUGEOIS	3	4	33%
MARCE	13	12	-8%
MONTIGNE LES RAIRIES	11	11	0%
MONTREUIL SUR LOIR	5	3	-40%
MORANNES	29	26	-10%
LES RAIRIES	5	5	0%
SEICHES SUR LE LOIR	12	11	-8%
SERMAISE	7	5	-29%
TIERCE	28	27	-4%
<b>TOTAL Anjou Loir &amp; Sarthe</b>	<b>300</b>	<b>258</b>	<b>-14%</b>

## Evolution des structures agricoles

Des exploitations moins nombreuses, mais qui continuent de valoriser le territoire

**Les espaces agricoles couvrent** une surface estimée à **23 390 ha** sur l'ensemble du territoire d'Anjou Loire et Sarthe, soit **52 % de sa surface** (45 390 ha). Ce taux d'occupation agricole des sols est inférieur à la moyenne départementale (63 %) car le territoire se caractérise notamment par de grands espaces boisés (Forêt de Chambiers, Bois du Grip, Bois de Boudré, Bois de la Richardière, ...).

### Dimension territoriale de l'agriculture



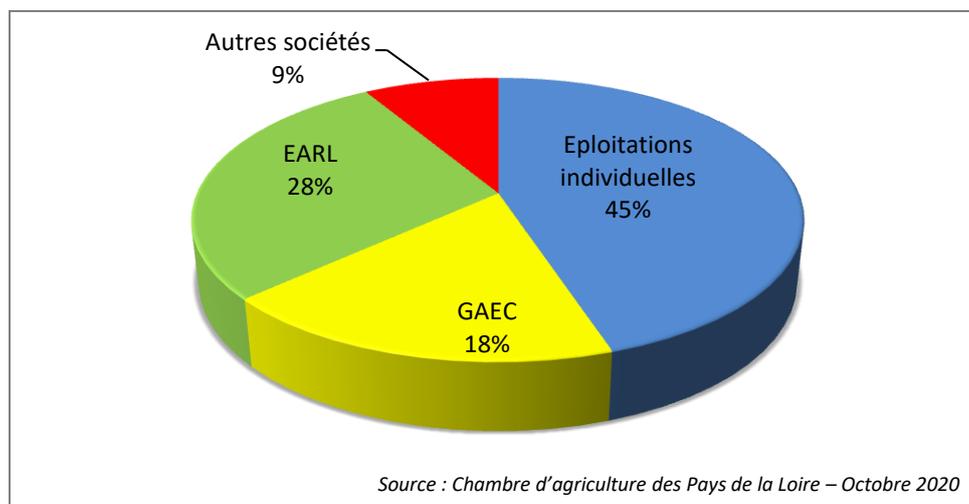
Ce taux d'occupation est cependant très variable selon les communes. Il est au minimum proche de 30 % dans les secteurs très boisés (29 % aux Rairies et 30 % à Beauvau), et il atteint une valeur maximale de 83 % à Tiercé, où les vastes prairies inondables sont avant tout des espaces agricoles.

En 2000 (source RGA), la SAU couvrait 24 260 ha, soit 53 % de la surface du territoire. Cette SAU aurait donc diminué de 870 ha ; ce qui représente une baisse moyenne de 43,5 ha par an. Cette réduction de SAU n'est pas seulement due à l'artificialisation des sols conséquente au développement urbain. Elle est aussi largement liée à un phénomène croissant de reboisement de terres agricoles. Les secteurs en friches durables (non liés aux jachères ou aux exploitations vacantes) semblent aussi se développer, mais il est difficile de chiffrer l'avancement de ce phénomène.

## Des formes sociétaires globalement majoritaires

Si le statut d'exploitation reste largement représenté sur le territoire, les formes sociétaires sont majoritaires avec une part cumulée de **55 % des exploitations**. Les GAEC (Groupements d'Exploitation en Commun) représentent 18 % des exploitations, mais ils réunissent 26 % des chefs d'exploitation. A l'inverse, les 116 exploitants individuels représentent 45 % des exploitations professionnelles, mais seulement 31 % des chefs d'exploitation.

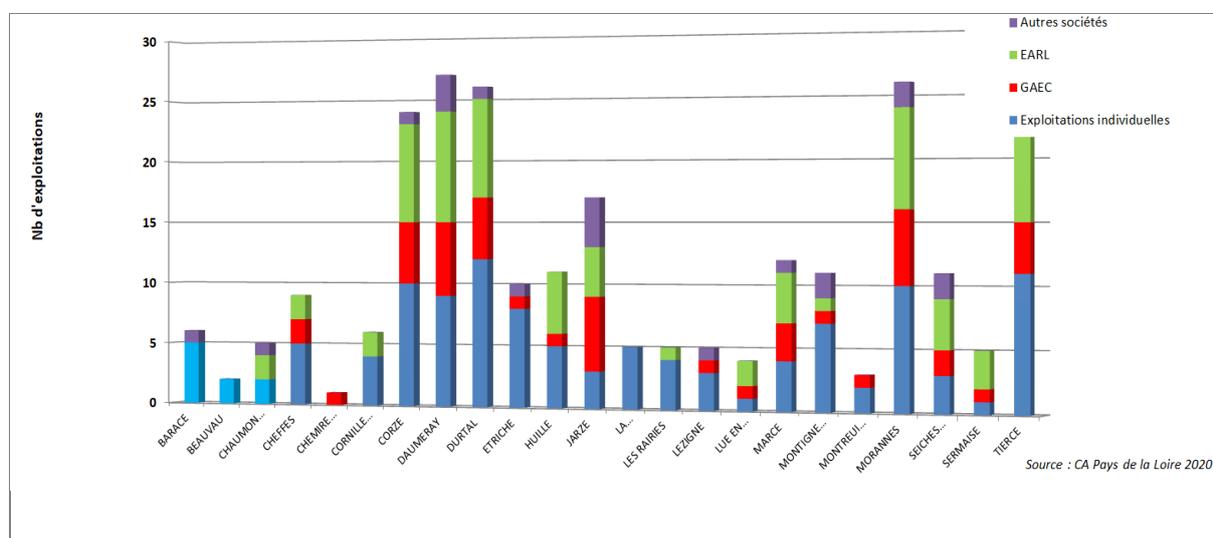
### Statuts des exploitations agricoles



Les exploitations individuelles sont majoritaires à La chapelle-Saint-Laud (100 %), Etriché et Les rairies (80 %), Montreuil-sur-Loir et Cornillé-les-Caves (67 %), Montigné-les-Rairies, Lézigné et Cheffes (respectivement 64 %, 60 % et 56 %). Les GAEC représentent 25 % des exploitations à Marcé et Lué-en-Baugeois, et plus de 30 % à Jarzé, Montreuil-sur-Loir et

Chemiré sur Sarthe (où il n'y a qu'une exploitation). L'analyse comparée des statuts par commune (ou communes déléguées) montre que la composition statutaire est très variable sur le territoire, mais néanmoins, il n'y a pas de corrélation entre la baisse du nombre d'exploitations depuis 20 ans et le pourcentage de formes sociétaires.

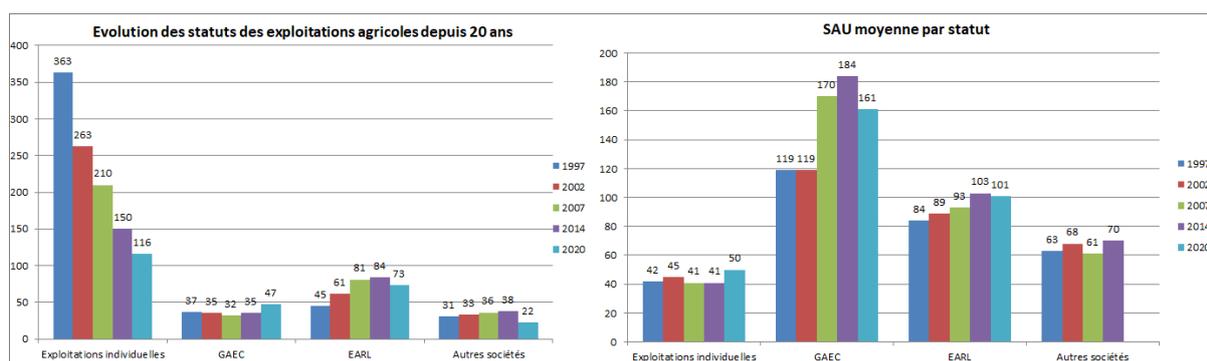
## Statuts des exploitations par communes (déléguées)



La proportion de sociétés a fortement augmenté entre 2002 et 2014, mais on observe une stabilisation depuis 2014. Plus en détails, le nombre de GAEC continue d'augmenter (+ 12 exploitations depuis 2014), mais les autres formes sociétaires sont moins nombreuses en 2020 (95) qu'elles ne l'étaient en 2014 (112).

La SAU moyenne des sociétés a cessé d'augmenter depuis 2014. Pour les GAEC la SAU moyenne est passée de 184 ha à 161 ha par exploitation. Pour les EARL, elle s'est stabilisée autour de 100 ha.

## Evolution du nombre et de la surface des exploitations par statuts

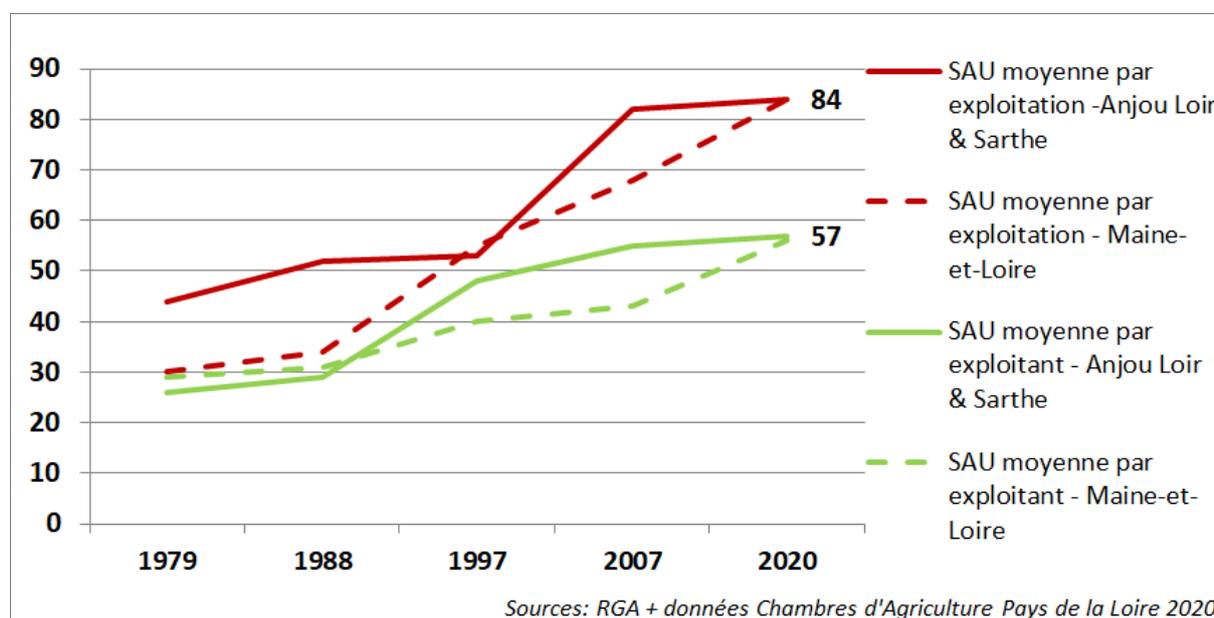


## Des structures foncières croissantes, mais diverses

Depuis 20 ans, le nombre d'exploitations a diminué de 14 %, alors que la SAU a très peu diminué (- 1 %). La surface moyenne des exploitations a donc globalement augmenté pour combler ces évolutions structurelles. D'une part, cet accroissement structurel a permis de maintenir la valorisation des espaces agricoles et naturels en évitant la déprise agricole, mais d'autre part, le nombre croissant d'exploitations qui valorisent de grandes surfaces peut poser des problèmes tels que :

- Une transmissibilité rendue difficile compte tenu des capitaux en jeu,
- Des déplacements agricoles de plus en plus importants, avec du matériel plus volumineux,
- Des pratiques agricoles plus difficilement compatibles avec les enjeux environnementaux.

### Surface moyenne par exploitation et exploitant



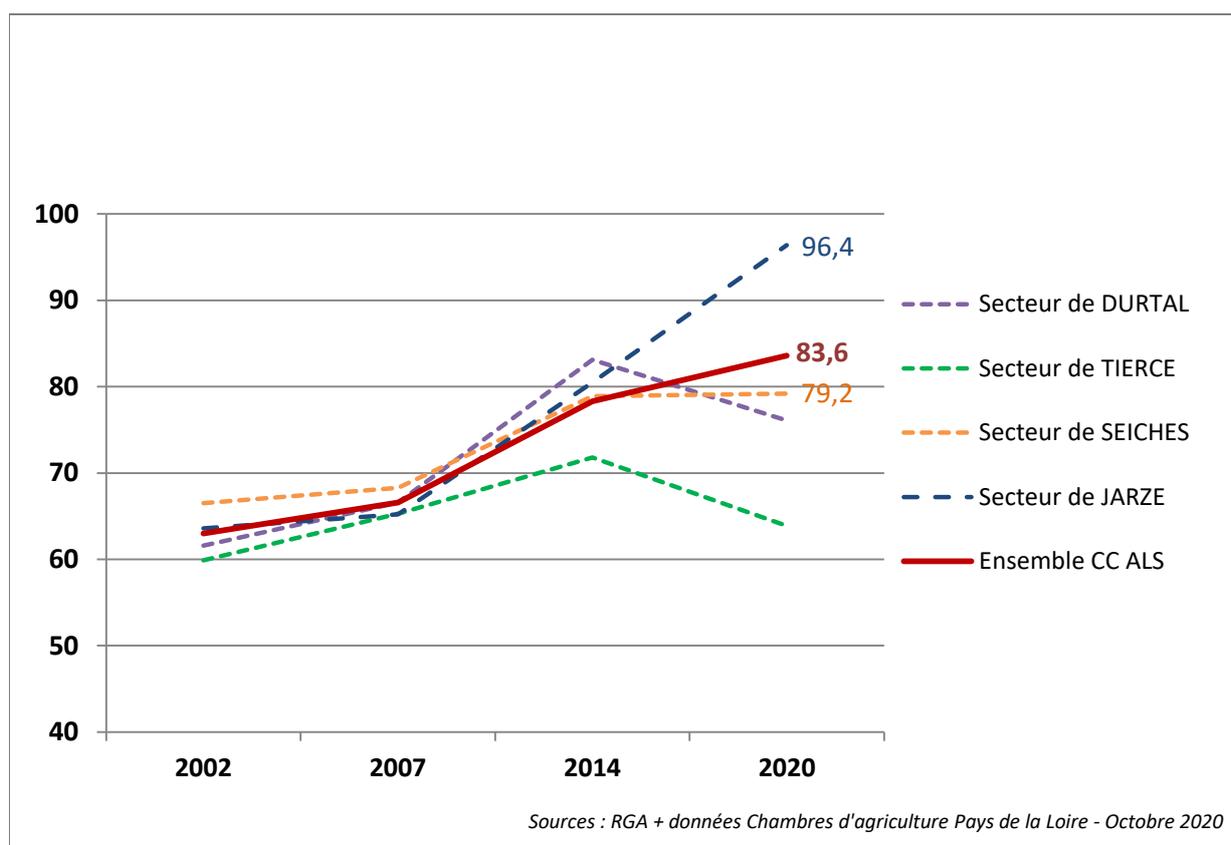
La SAU moyenne exploitée est aujourd'hui de 84 ha par exploitation. Elle a quasiment doublé en 40 ans, mais on observe un ralentissement de cette évolution depuis 2007. Cette tendance suit globalement la tendance départementale.

Si l'on ramène le critère de surface moyenne au nombre de chefs d'exploitations, on retrouve un décrochement au regard de la SAU par exploitations à partir des années 90, date à laquelle le phénomène de concentration des actifs agricoles s'est fait ressentir, en lien avec le développement des formes sociétaires. En 2020, la **SAU moyenne exploitée par chef d'exploitation s'élève à 57 ha**, et cette valeur est similaire à la moyenne observée sur l'ensemble du Maine-et-Loire.

Pour affiner cette analyse des structures foncières, on se propose de distinguer 4 grands secteurs sur le territoire, qui sont les suivants :

- Secteur de DURTAL : Durtal, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, Les Rairies et Montigné-les-Rairies,
- Secteur de Tiercé : Tiercé, Baracé, Cheffes et Etriché,
- Secteur de Seiches : Seiches-sur-le-Loir, Marcé, Corzé, Montreuil-sur-Loir, Huillé-Lézigné et La Chapelle-Saint-Laud,
- Secteur de Jarzé : Jarzé-villages, Sermaise et Cornillé-les-Caves.

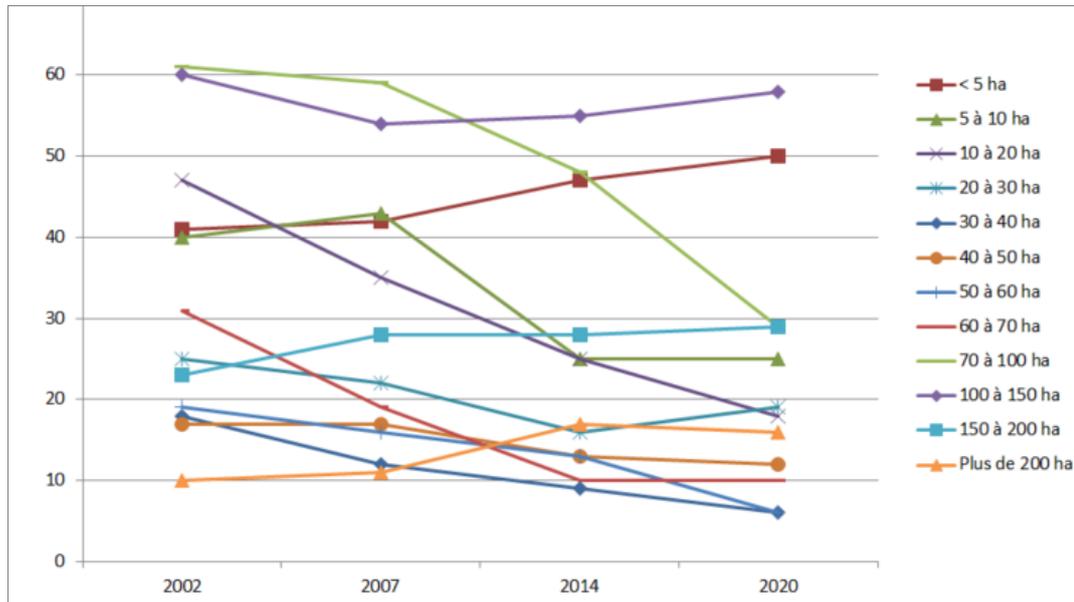
## Evolution des surfaces moyennes des exploitations par secteurs géographiques



L'analyse de l'évolution de la SAU moyenne par exploitation sur ces quatre grands secteurs met en avant des différences structurelles importantes selon les secteurs. Ainsi, la SAU moyenne est la plus importante dans le secteur de Jarzé (96,4 ha par exploitation) et la plus faible dans le secteur de Tiercé (63,9 ha par exploitation). Cette différence s'explique principalement par les compositions statutaires des exploitations. En effet, dans le secteur de

Tiercé, la part des exploitations individuelles est de 41 % à Tiercé (valeur proche de la moyenne de 45 % sur l'ensemble du territoire ALS), et surtout de 56 % à Cheffes, 80 % à Etriché et 83 % à Baracé. Inversement, dans le secteur de Jarzé, la part des exploitations sociétaires est le plus souvent très supérieure à la moyenne du territoire (55 %), car elle s'élève à 82 % pour Jarzé, 80 % pour Sermaise et 75 % pour Lué-en-Baugeois.

## Evolution du nombre d'exploitations par catégories de surfaces (ensemble du territoire)



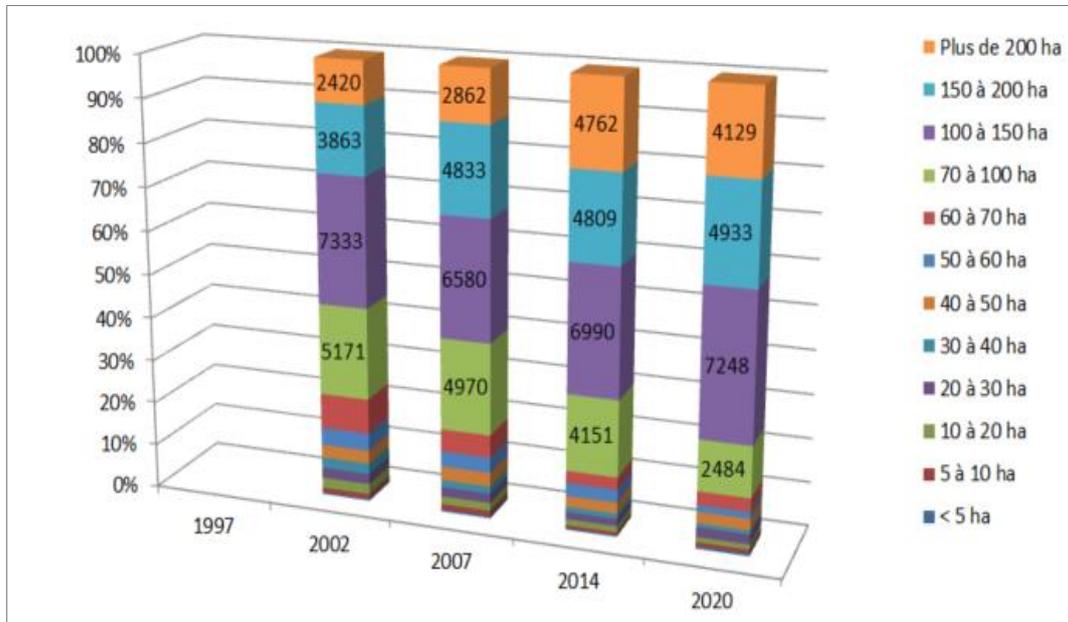
En affinant l'analyse structurelle par tranches de SAU, on observe que **le nombre d'exploitations qui valorisent de grandes surfaces (plus de 150 ha) s'est stabilisé depuis 2007**. Par contre, le nombre d'exploitations situées dans la tranche de SAU de 100 à 150 ha continue d'augmenter, car si certaines d'entre elles sont passées dans la tranche supérieure, cette catégorie reste régulièrement confortée par les exploitations des tranches situées entre 70 et 100 ha, lorsque celles-ci s'agrandissent de quelques dizaines d'hectares.

En revanche, **les exploitations situées dans les catégories de 70 à 100 ha ont diminué de moitié depuis 2002**. La catégorie de 60 à 70 ha a également perdu 2/3 de ses effectifs depuis 20 ans, et dans les catégories inférieures, la baisse du nombre d'exploitations est également sensible, mais moins importante. Sans surprises, le phénomène de glissement vers des catégories de SAU supérieures est cohérent avec l'augmentation de la SAU moyenne des exploitations, mais du fait de la baisse du nombre d'exploitations, le nombre d'exploitations qui a disparu des classes moyennes de SAU ne se retrouve pas forcément dans les classes de SAU de plus de 100 ha.

**Quant aux petites structures, on observe une tendance à l'augmentation du nombre d'exploitations qui s'accroît** et qui concerne des surfaces de plus en plus grandes (en restant inférieures à 20 ha). En effet, la catégorie des moins de 5 ha a augmenté sans cesse depuis 2002. En importance relative, ces exploitations représentaient 16 % des exploitations en 2002 et en représentent aujourd'hui 43 %, car leur nombre a augmenté dans un contexte de baisse du nombre total d'exploitations. Cette tendance à la hausse est plus récente pour les catégories de 5 à 10 ha (à partir de 2007) et s'amorce pour la catégorie de 10 à 20 ha. Le nombre croissant de projets mobilisant peu de surface agricole explique en grande partie ce constat. Les projets atypiques (escargots, spiruline, thérapie animale, apiculture,...), les projets en cultures spécialisées (maraîchage et horticulture), les projets d'élevages de volailles en plein air (poulets de chair, œufs) souvent confortés par de la vente directe, ou encore les nombreuses activités équestres sont autant d'activités agricoles qui sont venues enrichir et diversifier l'économie agricole du territoire Anjou Loir et Sarthe.

## Répartition de la SAU par tailles d'exploitations

(ensemble du territoire Anjou Loir et Sarthe)

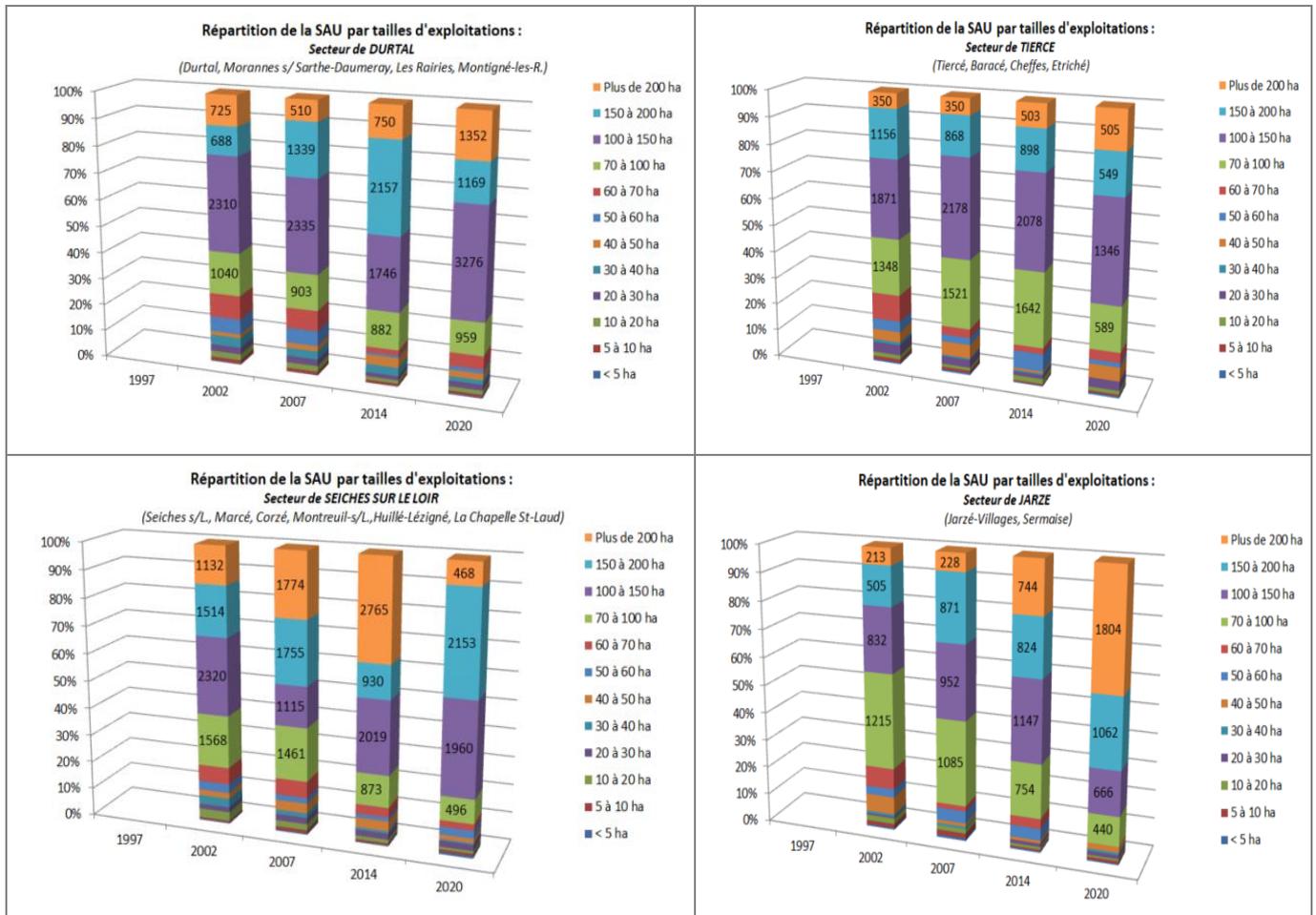


Au-delà du nombre d'exploitations, il est pertinent d'analyser comment sont réparties les surfaces agricoles par catégories de structures agricoles. Pour 2020, cette approche montre en premier lieu que 1/3 de la SAU est exploitée par des exploitations qui valorisent entre 100 et 150 ha. Si l'on y ajoute les 23 % de SAU exploités par la catégorie des 150 à 200 ha, ainsi que les 19 % exploités par la catégorie des plus de 200 ha, on constate qu'actuellement, 76 % de la SAU, soit **les 3/4 des surfaces agricoles, sont exploitées par des structures qui représentent 37 % des entreprises agricoles** (soit un peu plus d'un tiers). A l'inverse, les exploitations de moins de

20 ha, représentent 48 % des exploitations, exploitent moins de 3 % de la SAU.

Depuis 2002, la part de SAU valorisée par des exploitations de plus de 100 ha est passée de 55 % à 76 %. Au fil des mutations foncières, ces exploitations ont absorbé les surfaces exploitées par les catégories intermédiaires. Ainsi, la catégorie des 70 à 100 ha ne valorise plus que 12 % de la SAU alors qu'elle en valorisait 21 % en 2002. De même, les exploitations qui valorisent entre 50 et 70 ha utilisaient 12 % de la SAU en 2002 et n'en utilisent plus que 5 % en 2020.

## Evolution des surfaces moyennes des exploitations par secteurs géographiques



L'analyse de l'évolution de la répartition de la SAU par tailles de structures a été menée par grands secteurs du territoire. Ainsi, le secteur de la vallée de l'Authion (Jarzé-Villages, Sermaise et Cornillé-les-Caves) se distingue par une grande part de SAU exploitée par la catégorie d'exploitations de plus de 200 ha, avec 43 % de la SAU. Dans ce secteur, 83 % de la SAU est valorisée par les 18 exploitations de plus de 100 ha, qui représentent 41 % des

exploitations. Cette tendance lourde s'est accélérée depuis 10 ans. Elle est liée, d'une part, à une forte représentation des productions végétales en grandes cultures et en semences, et d'autre part, à l'abandon de certaines activités d'élevage pour développer les cultures végétales, compte tenu de la nature des sols plus souvent propices aux grandes cultures.

Dans le secteur de Seiches-sur-le-Loir, on observe la même tendance au transfert de SAU vers des structures de taille plus importante, avec 79 % de la SAU valorisée par les exploitations de plus de 100 ha, mais elle est moins marquée dans la mesure où la SAU valorisée par les plus de 150 ha est plus faible (37 %) que dans le secteur de Jarzé (68 %).

Au nord du territoire, les évolutions de structures sont assez similaires, bien que la part de SAU valorisée par les exploitations de plus de 100 ha soit plus faible dans le secteur

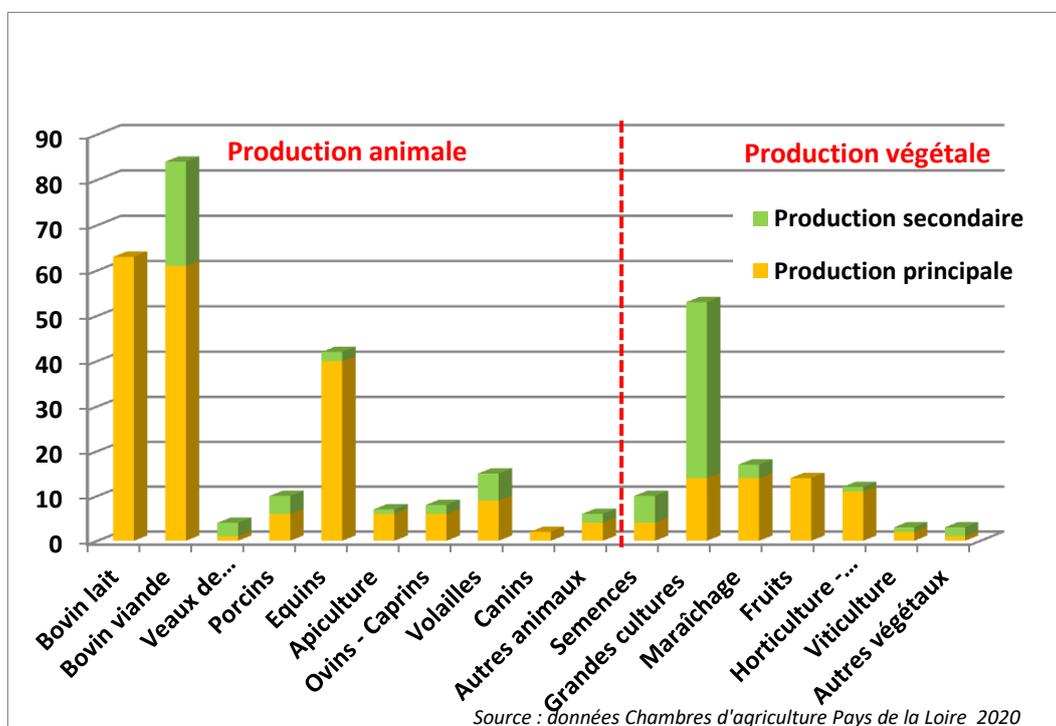
de Tiercé (67 % de la SAU pour 29 % des exploitations) que dans celui de Durtal (73 % de la SAU pour 37 % des exploitations). La prégnance des activités d'élevage dans cette partie du territoire explique en grande partie la résilience des structures de taille intermédiaire. Dans le secteur de Tiercé, la mise en place des mesures agro-environnementales liées à la gestion des prairies inondables, qui concerne une grande partie des exploitations, a aussi contribué à soutenir les exploitations d'élevage de moins de 100 ha.

## Les productions agricoles du territoire

### Des productions diversifiées

Le territoire d'Anjou Loir et Sarthe se caractérise par une grande diversité de productions agricoles, où les productions végétales côtoient les productions animales. Ces dernières sont toutefois les plus répandues puisque les  $\frac{3}{4}$  des exploitations (76 %) ont un atelier d'élevage comme production principale.

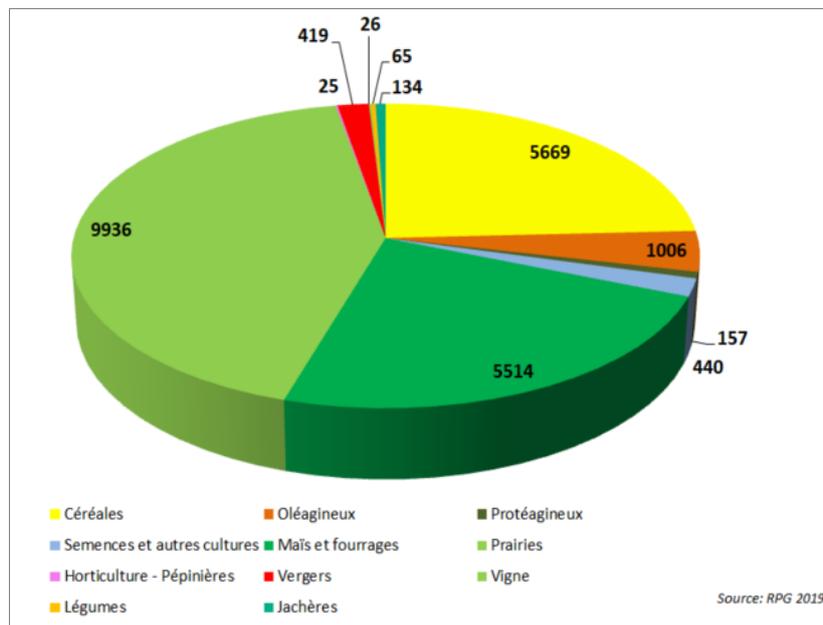
### Répartition des ateliers de productions agricoles



La surface agricole du territoire couvre 23 390 ha et couvre 52 % du territoire. **Les prairies occupent 9 936 ha en 2019, soit 42 % de la SAU**, dont 7 700 ha de prairies permanentes (soit 85 % des prairies). Un quart de la SAU (24 %) est occupé par des surfaces en fourragères (principalement en maïs). Les 2/3 de la SAU sont donc dédiés aux activités d'élevages.

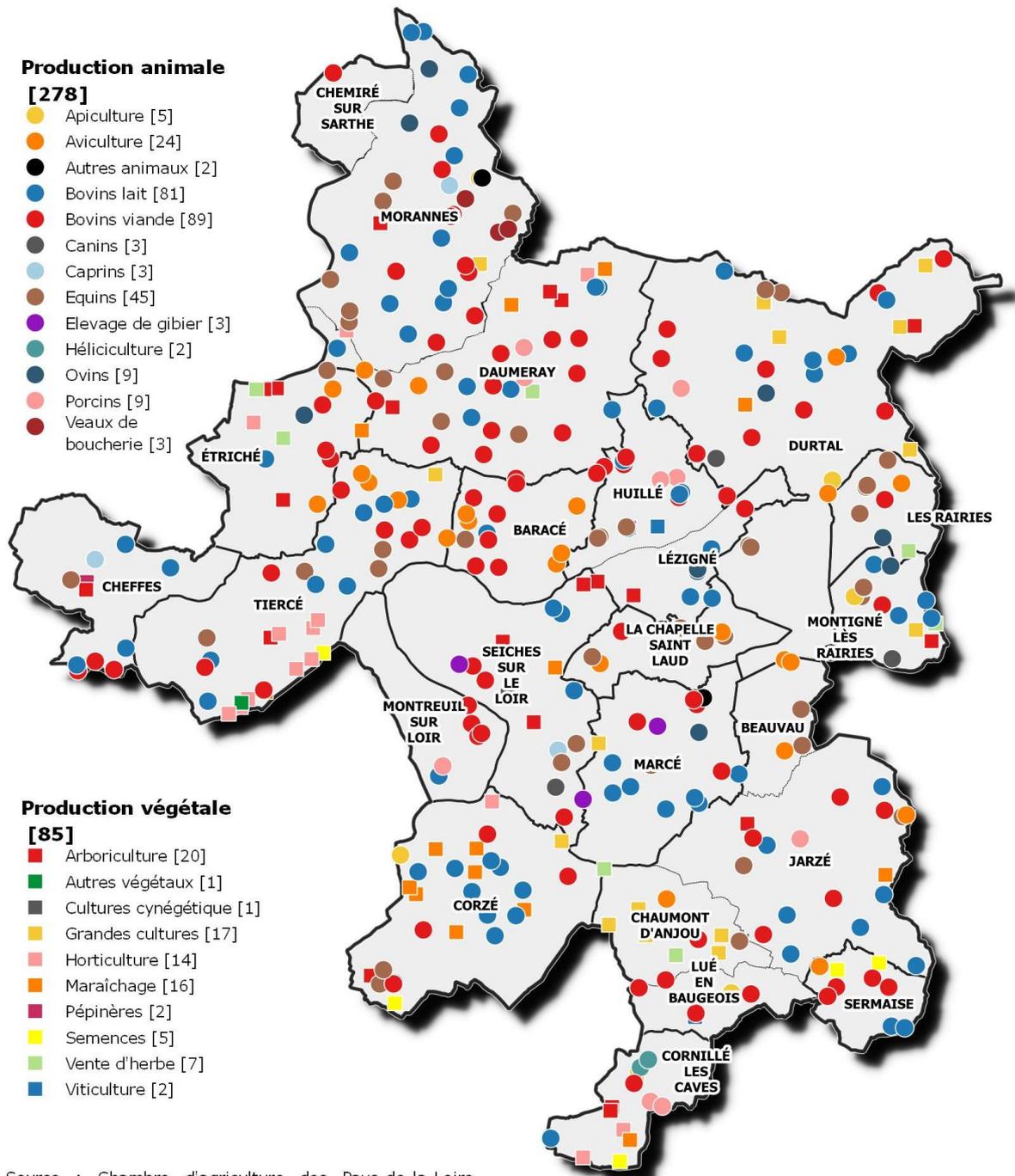
Les grandes cultures représentent 31 % de la SAU, et se composent de 5 670 ha de céréales (yc maïs-grain), 1 006 ha d'oléagineux (principalement tournesols et colza), 157 ha de protéagineux, et 440 ha de semences. Les cultures spécialisées couvrent 535 ha, soit 2,3 % du territoire.

### Répartition des surfaces agricoles (ha)



Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Octobre 2020

## Répartition des productions agricoles



Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, février 2021

## Productions animales : une terre d'élevage

Parmi les 258 exploitations agricoles recensées en 2020, la moitié (48 %) comporte un élevage bovin. Les ateliers laitiers concernent le quart des exploitations (24 %), et un tiers des exploitations (32 %) ont une production de

viande bovine. Parmi les troupeaux allaitants, 23 % sont des ateliers principaux, et 9 % sont des ateliers secondaires, sont le plus souvent complémentaires aux élevages laitiers.



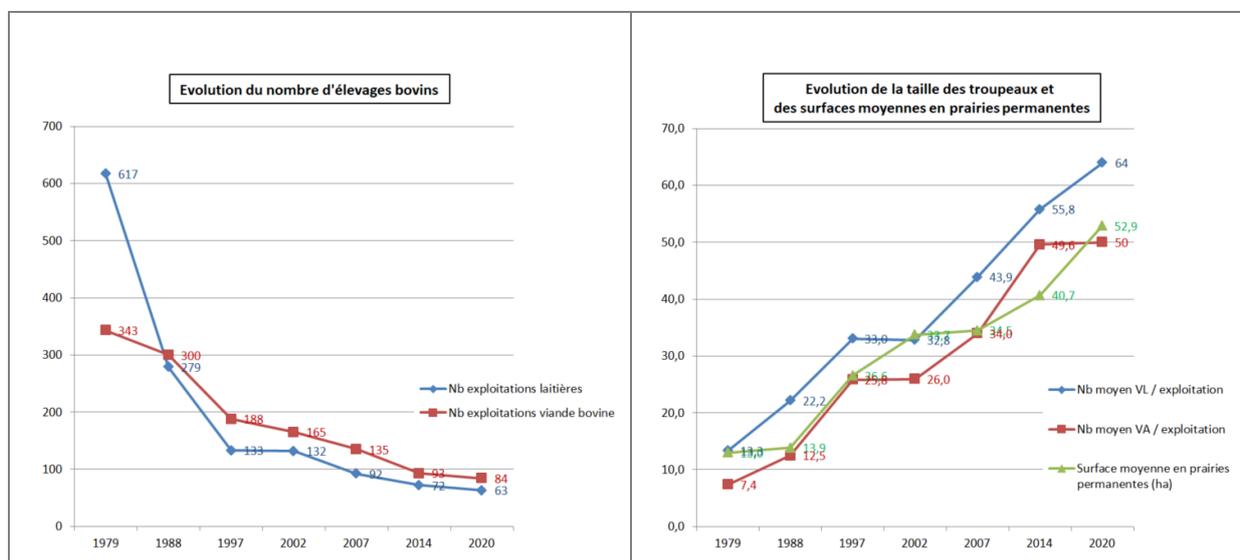
*Elevage allaitant dans les prairies inondables des basses vallées angevines, à Etriché*



*Vaches laitières au pâturage*

Le nombre d'élevages bovins ne cesse de décroître, et cette évolution est similaire pour les élevages laitiers et allaitants. Ainsi, en 2020, les élevages bovins sont trois fois moins nombreux qu'il y a 30 ans.

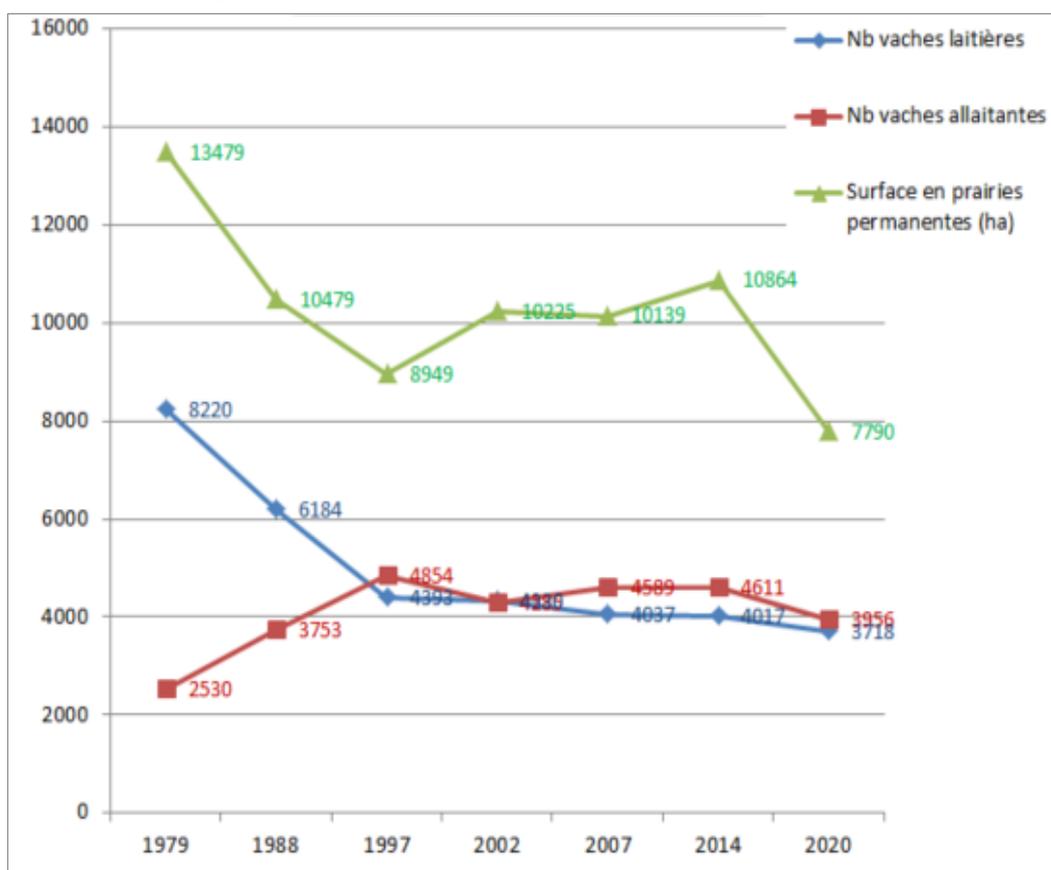
### Evolution structurelle des élevages bovins



Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Octobre 2020

Dans le même temps, les élevages sont devenus de plus en plus importants. Le cheptel moyen des exploitations laitières a doublé depuis 20 ans, et il est aujourd'hui de 64 vaches laitières par exploitations (sans compter les autres bovins liés au troupeau : génisses, veaux et mâles). Les troupeaux allaitants ont un cheptel moyen de 50 vaches allaitantes. Il a doublé depuis 20 ans et quintuplé depuis 40 ans. Corrélativement à ces agrandissements de cheptels, la surface moyenne en prairies a aussi augmenté dans les mêmes proportions, atteignant 53 ha en moyenne par exploitation d'élevage bovin.

## Evolution globale du cheptel bovin et des prairies sur le territoire



**L'augmentation progressive de la taille des troupeaux a donc compensé la baisse du nombre d'élevages**, de sorte que le cheptel global sur le territoire Anjou Loire et Sarthe est resté à peu près stable. On dénombre ainsi environ 8000 vaches productrices réparties pour moitié entre les vaches laitières et les vaches allaitantes. Les surfaces en prairies liées à ces élevages sont restées stables autour de 10 000 ha.

Mais **depuis 2014, on observe un décrochement du nombre total de têtes bovines, et surtout, une baisse importante des surfaces en prairies permanentes de plus de 3 000 ha (- 28 %)**. Les crises laitières successives, et surtout la baisse de la consommation de viande bovine, ont un impact important sur le territoire, qui se traduit sur l'économie agricole, mais qui a aussi des conséquences sur le paysage et l'environnement du territoire.

Au-delà des filières bovines, c'est la filière équine qui est la plus représentée, avec 42 élevages ou activités valorisant le cheval (soit 16 % des entreprises agricoles). Parmi ces entreprises, on dénombre 5 centres équestres et 16 sociétés d'entraînement. Ces activités équines sont réparties sur l'ensemble du territoire. Cette filière valorise près de 750 ha sur le territoire, dans la majeure partie constituée de prairies permanentes. La SAU moyenne de ces entreprises est de 18 ha.

Parmi les autres productions animales, la troisième filière la plus représentée est la production de volailles (15 ateliers) avec de nombreux ateliers développés comme production secondaire (6 exploitations). Il faut noter un développement récent lié à deux installations agricoles s'appuyant sur des élevages de poules pondeuses, et deux autres

sur des élevages de poulets de plein air destinés à la vente en circuits de proximité.

Les autres filières d'élevages concernent les porcs (10 ateliers), les ovins et les caprins (8 ateliers), et les élevages de chiens (2). Par ailleurs, même si elle ne valorise pas directement de surfaces agricoles, la production de miel est bien représentée (7 apiculteurs).

Enfin, parmi les productions plus atypiques, on dénombre 2 exploitations spécialisées en productions d'escargots (héliciculture), à Cornillé-les-Caves, et qui sont liées par une démarche de succession. La pisciculture est représentée sur le territoire par la ferme aquacole de Morannes. Une exploitation est spécialisée en élevage de gibier (Faisanderie de la Laire, à Marcé).



*La ferme aquacole de Morannes s'étend sur 25 ha de bassins*

## Des productions végétales pourvoyeuses d'emplois

**Les cultures spécialisées représentent 2,3 % de la SAU, mais elles génèrent des emplois pour 82 % de la masse salariale agricole (345 ETP).** A ce titre, leur présence est économiquement structurante pour le territoire.

Ces cultures spécialisées concernent surtout 3 filières :

- L'arboriculture : 14 exploitations valorisant 419 ha
- Le maraîchage : 17 exploitations valorisant 65 ha
- L'horticulture : 12 exploitations valorisant 25 ha

Ces productions sont réparties sur l'ensemble du territoire. En arboriculture et en horticulture, les productions sont largement destinées à l'exportation. A l'inverse, les productions maraîchères sont souvent écoulées via des circuits de proximité. La production fruitière est très en pointe sur le territoire, avec une production très spécifique de plants de myrtilles située à Cheffes, et des vergers expérimentaux à Seiches-sur-le-Loir et Lézigné.



*Vergers de pommiers, à Morannes*



*Moisson de maïs-grain, à Etriché*

En viticulture, on ne dénombre que deux activités viticoles (dont une seule exploitation professionnelle, à Lué-en-Baugeois), qui valorisent 26 ha de vignes. Ce vignoble est le plus septentrional du département du Maine-et-Loire.



*Le vignoble du territoire est le plus septentrional du département de Maine et Loire*

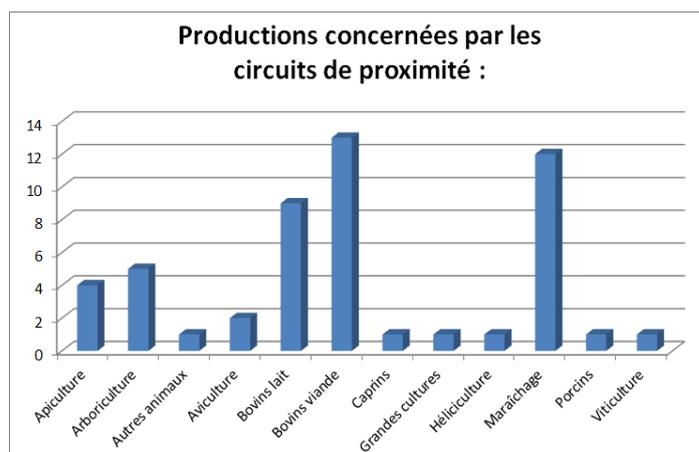
Les productions végétales, qui valorisent la plus grande surface, sont les cultures annuelles de vente (céréales, oléagineux et protéagineux), qui couvrent 29 % du territoire. Elles se composent de 5 670 ha de céréales (yc maïs-grain), 1 006 ha d'oléagineux (principalement tournesols et colza), 157 ha de protéagineux. A noter qu'une partie de la surface en céréales est destinée à l'auto-consommation dans les exploitations d'élevages.

Les semences s'étendent sur 440 ha et se trouvent principalement dans la vallée de l'Authion (Jarzé-Villages, Corzé, Sermaise, Cornillé-les-Caves) ou dans la zone horticole du Rocher, à Tiercé.

## Des circuits de proximité en plein essor

La valorisation des produits agricoles en circuits courts est assez développée sur le territoire, et elle concerne une grande diversité de produits.

### Une offre locale diversifiée



Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Octobre 2020

Parmi les productions animales, les circuits courts concernent surtout la viande bovine et les produits laitiers (vache et chèvre), mais on trouve également d'autres produits (volailles, charcuterie, miel, escargots,...). Quant aux produits végétaux, ce sont surtout des légumes et des fruits qui sont mis en avant. L'exploitation viticole de Lué-en-Baugeois propose aussi du vin en vente directe.



*A Etriché, un exemple de point de vente de proximité qui regroupe 2 exploitations (Arboriculture et maraîchage)*

Les modes de commercialisation vers les circuits de proximité prennent des formes diverses : vente à la ferme, marchés ou magasins de producteurs, voire même un « Drive fermier » qui a été mis en place récemment.

Ces points de vente sont répartis sur l'ensemble du territoire, comme le montre le guide « Mangeons loc'ALS », réalisé en 2019, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture.

## Répartition géographique des exploitations pratiquant le commerce de proximité

- 1) **EARL LA FOURMI**  
Vanessa COTTEVERTE, JérémY VALLANT  
p.8
- 2) **EARL LES MAROLLES**  
Damien GILBERT  
p.9
- 3) **LE JARDIN DES FONTENELLES**  
Samuel GOHER  
p.10
- 4) **LA FERME DES PETITS PAS**  
Jérôme DEHONDT  
p.11
- 5) **LE POTAGER DE LA GRANDE MAISON**  
Stéphanie et Patrick BOUMARD  
p.12
- 6) **LE POTAJOSÉ**  
José DELHOMMEAU  
p.13
- 7) **MARAICH'AKI**  
Matthieu COCQUERELLE  
p.14
- 8) **ÉLEVAGE SALLÉ CHAROLAIS**  
Marina et Pierre-Yves SALLÉ  
p.15
- 9) **FERME AQUICOLE D'ANJOU**  
Valérie et Pierre ZIMMERMANN, Carole BRIS  
p.16
- 10) **EARL DE L'ARBANCE**  
Martine et Olibert DESMARRÉS  
p.17
- 11) **GAEO ARTHUS AND CO**  
Patricia et Benoit ARTHUS  
p.18
- 12) **GAEO DE LA PAGERIE**  
Fabienne Havard et Fabien BIGOT  
p.19
- 13) **GAEO DU PETIT PONT**  
Benoit BRUNEAU, Thomas PLANCHENAU et Charles Henri DRU  
p.20
- 14) **LA FERME DE VIRGINIE**  
Virginie DRAPEAU  
p.21
- 15) **VOLAILLES D'ANTOINE**  
Antoine BELLANGER  
p.22
- 16) **MARC SOREAU**  
p.23



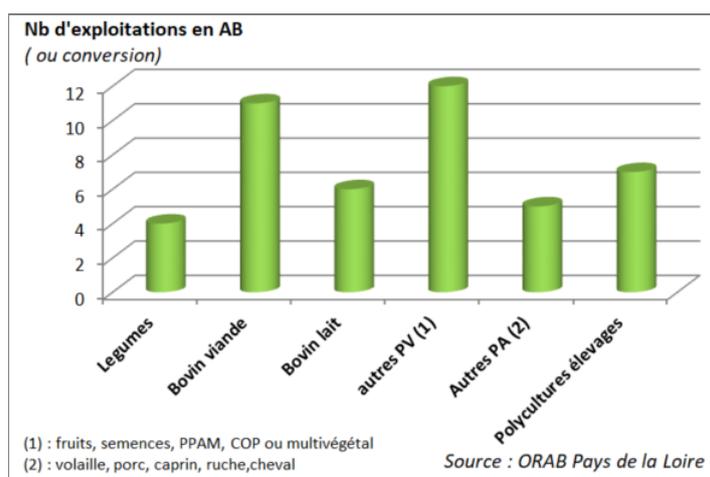
- 17) **EARL ANJOU BIGNETTES**  
Jean-Paul et Gaëtan CHAUVET  
p.26
- 18) **GAEO BOL D'HERBE**  
Anne-Lise MONTAY, Benoît SENECHAL  
p.27
- 19) **GAEO DES MARQUETTES**  
Nathalie, Stéphane, Violette et Théo RICHARD  
p.28
- 20) **LA FERME ECO'TERRE**  
Andis et Benjamin ASSELINE  
p.29
- 21) **BERTRAND GODEBOUT**  
p.30
- 22) **MIHEL EON**  
Sylvie, Michel et Thomas EON  
p.31
- 23) **LA FERME DES PETITS FRUITS, LE BIJU VERGER**  
Cécile MORILLON  
p.32
- 24) **LES FRUITS D'ALTHO**  
Alexandre et Thomas HUMEAU  
p.33
- 25) **ANNE MONNIER**  
p.34
- 26) **BERNARD ABRAHAM**  
p.35
- 27) **DOMAINE DE LA TUFFÈRE**  
Clarisse et Fabrice BENESTEAU  
p.36
- 28) **EBOARLOTS PETIT PRÉ**  
Raphaël PONCET  
p.37
- 29) **FERME BIO DU POINT DU JOUR**  
François CORNUAULT, Emmanuel DINAND, Cécile DURMORT  
p.38
- 30) **LAURENCE RENET**  
p.39
- 31) **LES SAVEURS DE TOM**  
Marie et Thomas LANTHEZ  
p.40

Extrait du guide « Mangeons loc'ALS » réalisé en 2019 pour promouvoir les circuits de proximité

## L'agriculture biologique progresse

Fin 2020, on dénombre 45 exploitations Agriculture Biologique (agrées ou en cours de conversion), soit 17 % des exploitations (1 exploitation sur 6). La surface agricole rattachée à ces exploitations est de 3 175 ha ; ce qui représente 13,8 % de la SAU totale. Depuis 2015, le rythme moyen de conversion est de 5 exploitations par an, alors qu'il était auparavant autour de 2 à 3 exploitations par an.

### Productions concernées par l'Agriculture Biologique

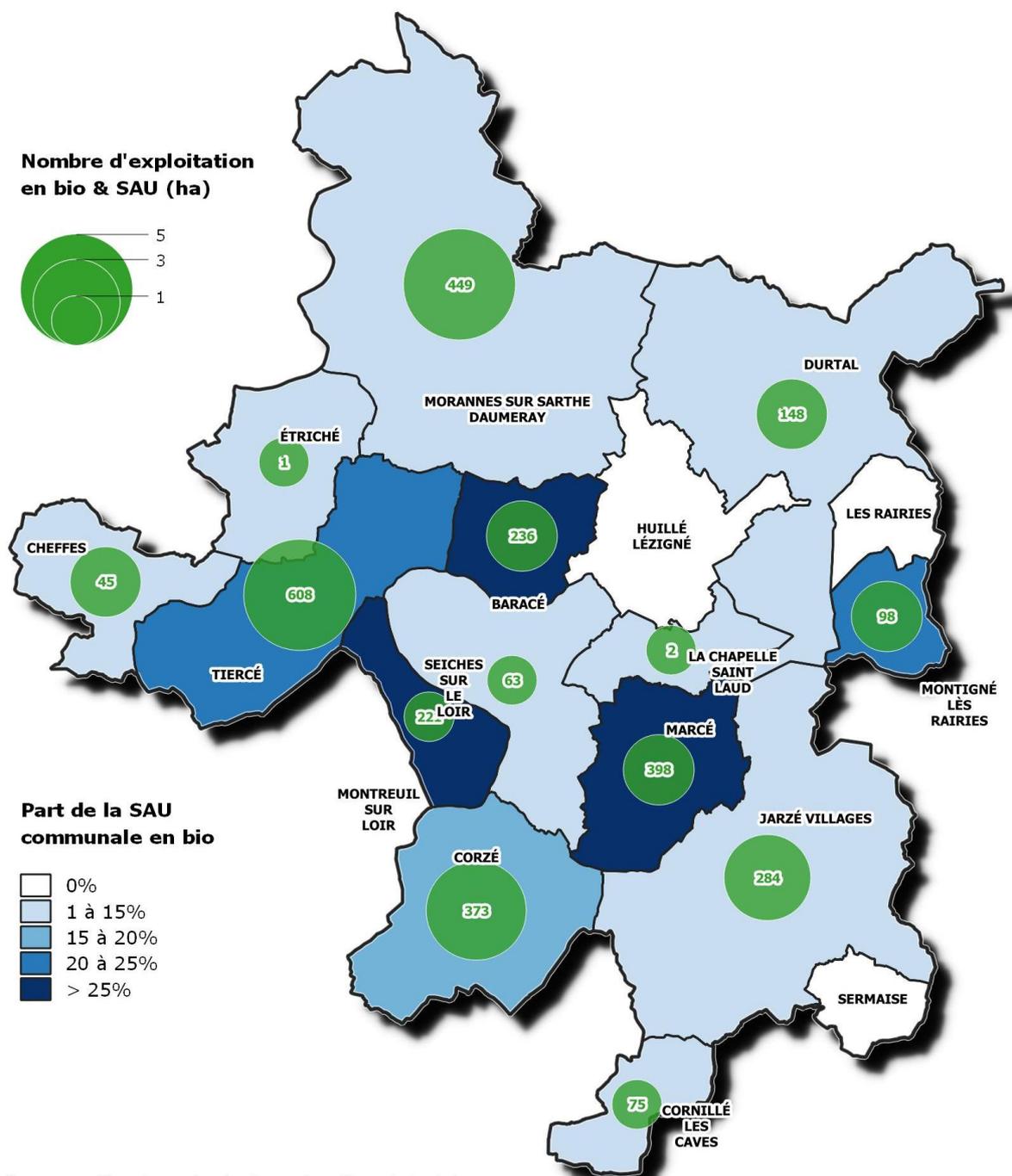


Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Octobre 2020

Les productions agricoles les plus souvent produites en Bio sont la viande bovine (11 exploitations), les fruits (6 exploitations), les légumes (4 exploitations).

C'est au centre du territoire que la part de SAU en Agriculture Biologique est la plus élevée, notamment à Seiches, à Marcé et Baracé, où elle dépasse 25 % de la SAU. Cette part est aussi supérieure à 20 % de la SAU à Tiercé et Montigné-les-Rairies.

## L'état des lieux de l'agriculture biologique



Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, février 2021

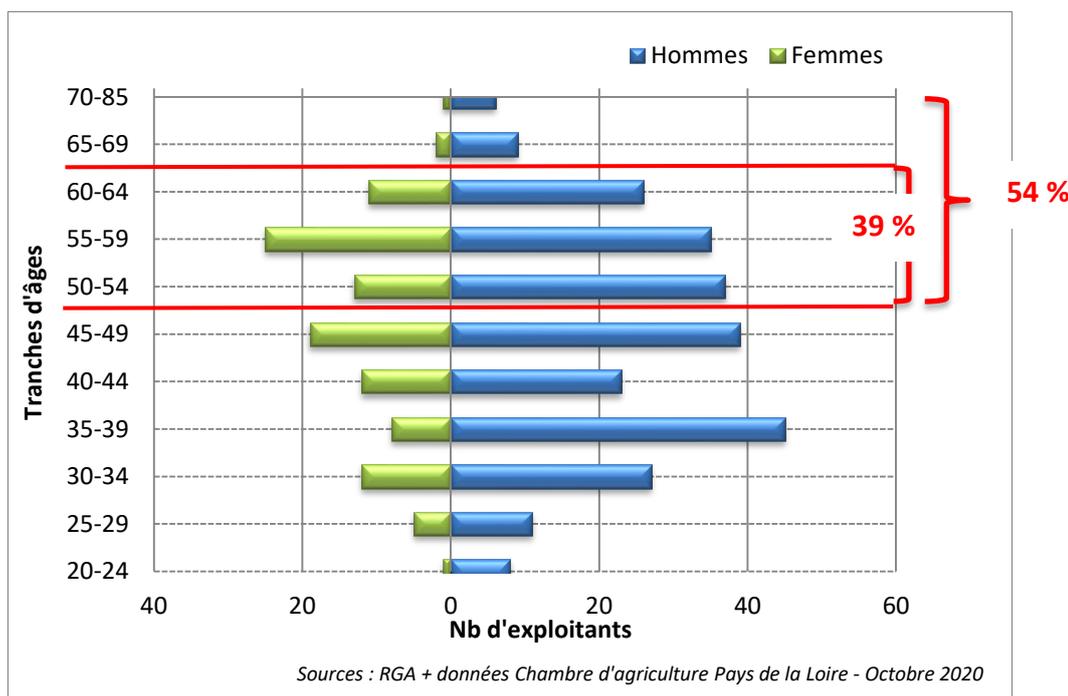
## Renouvellement des générations

### La dynamique démographique : une vague de cessations à anticiper

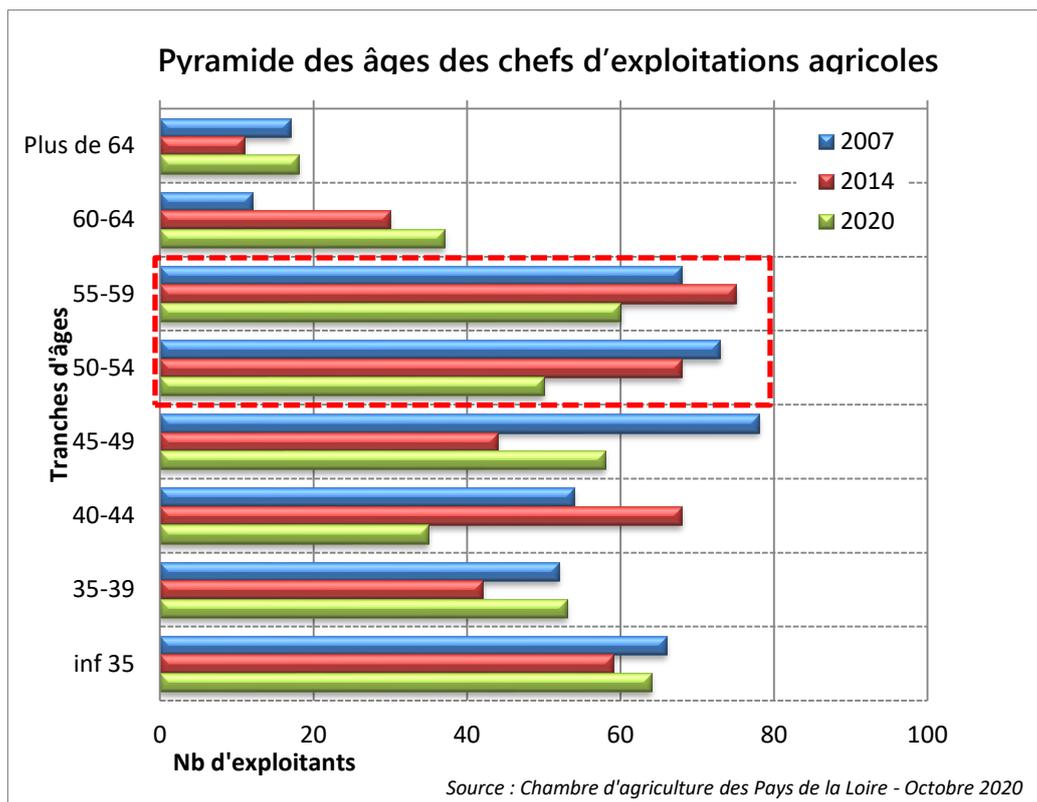
La pyramide des âges des chefs d'exploitations montre que 29 % d'entre eux sont représentés par des femmes ; ce qui est supérieur à la moyenne régionale (26 %). L'âge moyen des exploitants est de 47,4 ans, assez proche de l'âge moyen régional (48 ans). Avec un âge moyen de 47 ans, les femmes sont en moyenne légèrement plus jeunes que les hommes (48,4 ans).

Mais l'élément le plus marquant de l'analyse démographique reste la répartition des chefs d'exploitations par classes d'âges. En effet, il apparaît que **39 % sont âgés de 50 à 64 ans**, soit 2 sur 5. Il s'agit là des exploitants qui **seront amenés à cesser leur activité dans les 15 ans à venir** ; ce qui correspond à la période sur laquelle se projette le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La transmission des exploitations agricoles sera donc un enjeu important pendant cette période. A noter que les exploitants âgés de plus de 65 ans ont souvent une échéance de cessation indéterminée. Ils sont au nombre de 55, soit 15 % des exploitants ; ce qui rehausse la part des cédants potentiels de 39 % à 54 %.

### Pyramide des âges des chefs d'exploitations agricoles



L'analyse comparée de la pyramide des âges de 2020 avec celles de 2014 et 2007 montre que cet enjeu était encore plus important il y a 5 ans puisque les exploitants âgés de 50 à 65 ans en 2014 représentaient 44 % des chefs d'exploitations. Une vague importante de cessations a donc déjà eu lieu, mais l'enjeu reste de taille sur le territoire.



## La dynamique d'installation : un taux de renouvellement qui s'améliore

Depuis 10 ans (2011 à 2020), 97 nouveaux agriculteurs se sont installés sur le territoire, et ces installations ont concerné 88 exploitations agricoles. D'après le recensement agricole de 2010, le nombre de chefs d'exploitations agricoles aurait globalement diminué de 35 personnes. Sachant que 97 nouveaux agriculteurs se sont installés dans la décennie, le nombre total d'exploitants ayant cessé leur activité est donc estimé à 132 personnes (35 + 97). Ainsi, **le taux de remplacement des cédants agricoles des dix dernières années serait de 73 % (97 / 132)**. Ce taux est **plus élevé que dans les années 2000**, où le taux moyen du département était plutôt proche de 1/3 (33 %).

Plus d'un tiers des installations ont été réalisés avec des ateliers principaux d'élevages bovins (19 en lait, soit 22 % des installations, et 14 en viande bovine, soit 16 % des installations). L'élevage bovin reste donc le support principal

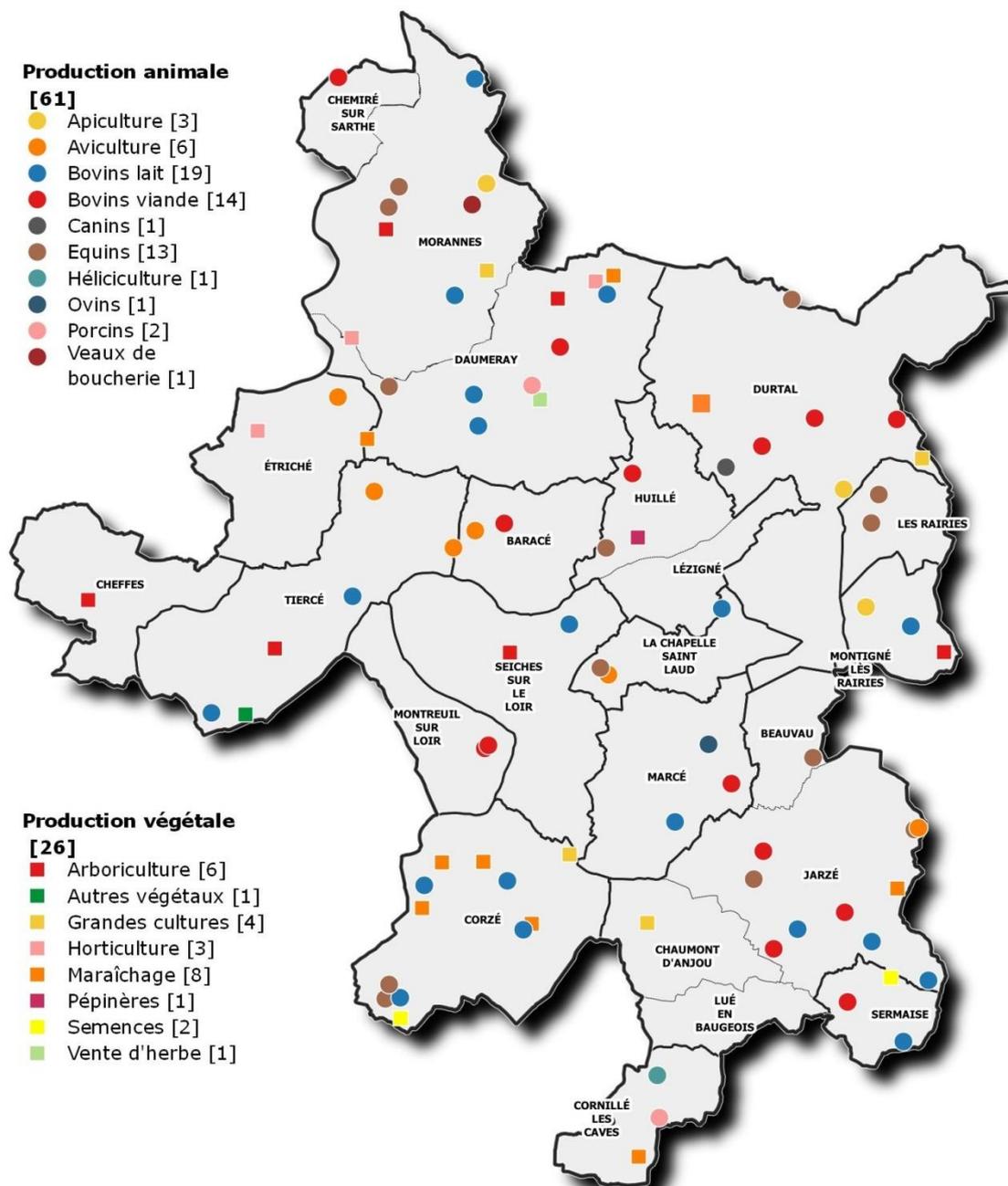
des installations en agriculture, mais dans une proportion inférieure à la représentativité de ces exploitations sur le territoire (48 %). Ce constat confirme une dynamique de régression des activités d'élevage bovin. Cette régression concerne surtout la filière viande bovine, pour laquelle la part des installations (16 %) est nettement inférieure à la représentativité des exploitations spécialisées dans cette filière (24 % des exploitations).

Concernant les autres productions, le nombre d'installations est relativement représentatif de la part occupée par ces filières dans le territoire, à l'exception de la filière avicole. En effet, à l'inverse de la tendance observée pour la viande bovine, la tendance est plutôt à la hausse, puisque 7 % des installations s'appuient sur un atelier avicole, alors que ceux-ci représentent « seulement » 3 % des productions principales présentes sur le territoire.

A noter que la filière équine, très présente sur le territoire, avec 16 % des exploitations, maintient son dynamisme puisque la part des exploitations ayant permis une installation dans cette filière représente 15 % des exploitations ayant connu des installations agricoles.

Quant aux installations liées aux productions végétales, les supports principaux sont les exploitations fruitières et maraîchères, qui représentent respectivement 7 % et 10 % des exploitations où ont eu lieu des installations depuis 10 ans.

## Dynamique d'installation depuis 10 ans



Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, février 2021

## Devenir des exploitations agricoles : un enjeu pour l'élevage

A l'horizon 2035, les 165 chefs d'exploitation qui ont aujourd'hui plus de 50 ans seront amenés à cesser leur activité. Ils représentent 54 % des exploitants en activité.

Ces exploitants sont répartis sur 128 exploitations, soit la moitié des entreprises agricoles présentes sur le territoire, et elles valorisent une surface agricole totale de 9 344 ha, soit 40 % de la SAU d'Anjou Loir et Sarthe. Les  $\frac{3}{4}$  des exploitations concernées sont orientées vers les productions animales.

Toutefois, si l'enjeu de transmission est très important, la pérennité de ces exploitations n'est malgré tout pas remise en cause pour une partie de celles-ci, soit parce qu'il s'agit d'exploitations sociétaires comportant des associés de moins de 50 ans, soit parce qu'un repreneur (non encore installé) est déjà pressenti. Ces deux cas de figures représentent 38 % des exploitations concernées par l'enjeu de transmission.

La question de la pérennité des entreprises agricoles se pose donc véritablement pour 62 % des exploitations concernées par la transmission agricole, à savoir 69 exploitations qui valorisent 4 450 ha (19 % de la SAU totale).

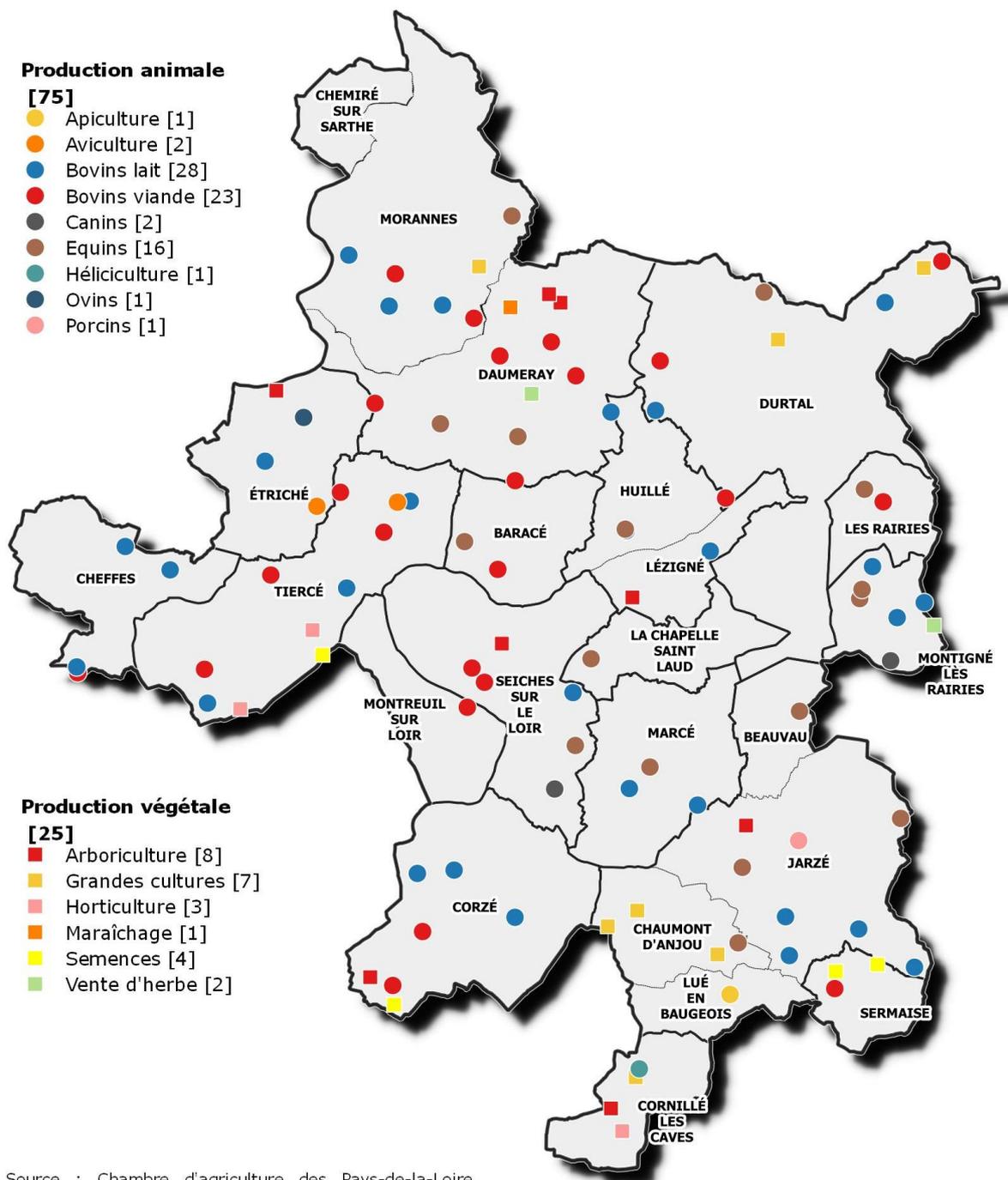
A défaut de retrouver preneur, ces exploitations ne seront pas forcément vacantes. Il y a une forte probabilité pour que les surfaces exploitées contribuent à augmenter celles des exploitations voisines. Et dans le meilleur des cas, les bâtiments peuvent être utilisés comme site annexe d'une exploitation existante.

A priori, huit de ces exploitations ne présentent pas les caractéristiques suffisantes pour permettre l'installation d'un repreneur. La SAU concernée est de 726 ha, soit 3 % de la SAU.

Mais la grande majorité de ces exploitations (61 sur 69) au devenir incertain peuvent cependant retrouver preneur. **L'enjeu territorial se concentre donc sur la SAU liée à ces dernières, soit 3 720 ha (16 % de la SAU globale).**

Les productions concernées par ces exploitations à enjeu sont diversifiées, mais on remarque que 28 % d'entre elles sont spécialisées en viande bovine, 20 % sont liées à la filière équine, et 10 % à la production laitière. Avec ces trois filières, le devenir de 2 460 ha est en jeu, dont 1 512 ha pour la filière viande bovine.

## Productions liées à l'enjeu de transmission agricole



Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, février 2021

## L'agriculture au cœur des enjeux du territoire

### Circulations d'engins et fonctionnalité agricole du territoire

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'économie agricole, mais aussi pour la valorisation de l'ensemble des espaces agricoles et naturels du territoire. L'accès aux parcelles, aux bâtiments de CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser.

À cet effet, les principaux axes de circulations agricoles ont été recensés dans l'atlas cartographique.

La fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières, et l'aménagement des centres bourgs peuvent perturber le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.



*Les aménagements urbains peuvent pénaliser le passage d'engins agricoles de grande largeur*

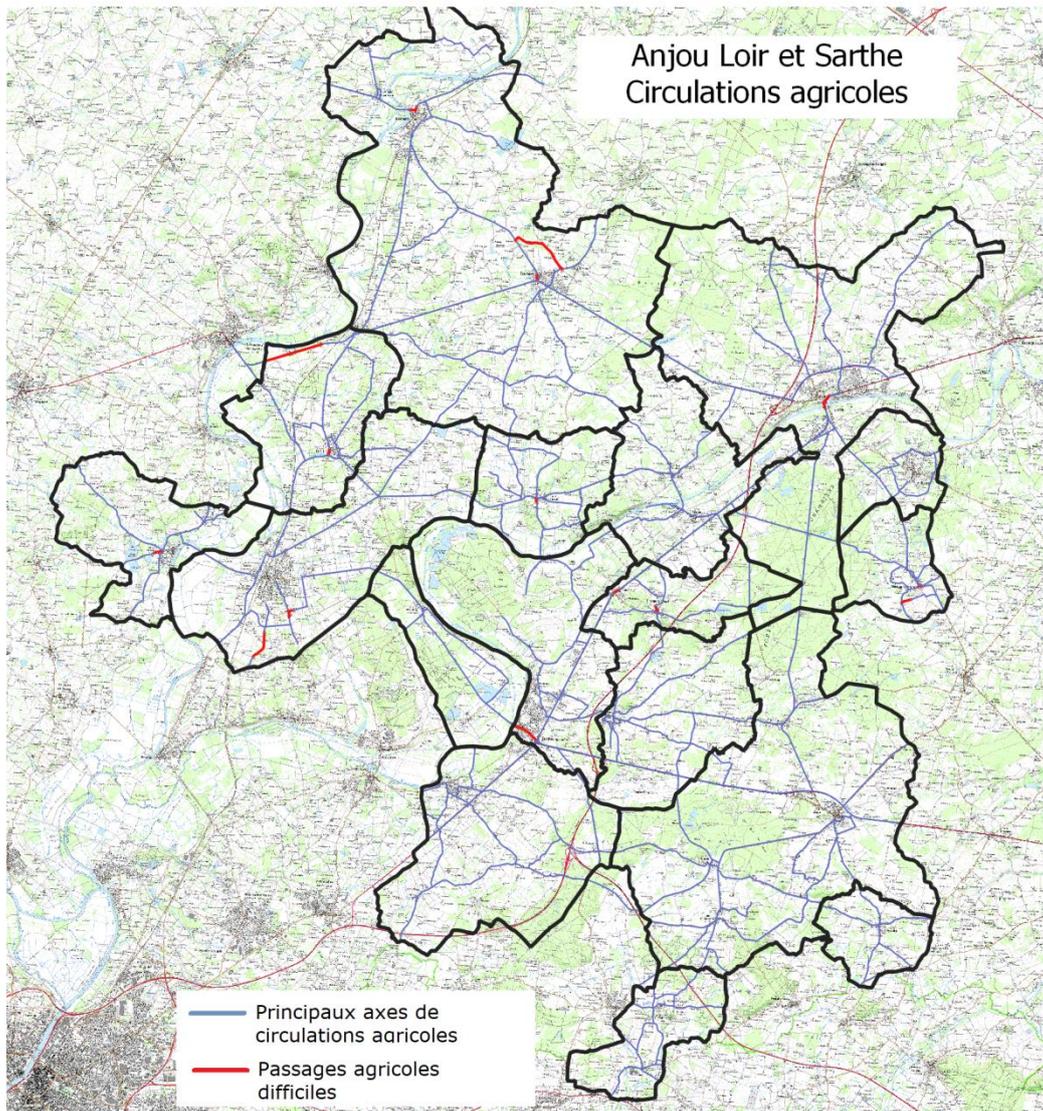


*Le bourg de Seiches-sur-le-Loir : un nœud de circulation d'importance virale pour les engins agricoles, comme pour les PL*

A défaut de concertation avec la profession agricole, des aménagements qui n'auraient pas assez intégré les flux agricoles indispensables peuvent conduire à des allongements de parcours très préjudiciables, ou pire, à des délaissements de parcelles qui peuvent se trouver enclavées.

Au cours des groupes de travail communaux, les principales difficultés exprimées pour les circulations agricoles ont été identifiées.

Ces points noirs sont localisés sur les cartes figurant dans l'atlas cartographique.



Globalement, les circulations agricoles se font dans d'assez bonnes conditions sur le territoire. Mais il y a lieu de rester vigilant sur ce point lors des aménagements de voirie, pour préserver la bonne fonctionnalité agricole d'Anjou Loir et Sarthe.



*Les lieux de collecte tels que les coopératives (ici, à Daumeray), sont des points de convergence des flux d'engins agricoles.*

Quelques exemples de points noirs ou d'améliorations souhaitées sont présentés ci-après :



A Durtal, le principal point noir pour les circulations agricoles réside dans le passage du pont sur le Loir, au pied du château. L'entreprise de travaux agricoles située dans le bourg doit organiser le blocage de la circulation pour y faire passer les moissonneuses en été



Entre Chateaufort-sur-Sarthe et Le Porage, la section de RD 859 est rectiligne et les véhicules légers y circulent à grande vitesse. Les sorties de parcelles y sont très dangereuses, d'autant qu'elles sont fréquentes compte tenu de la présence de vergers fruitiers, d'un côté, et de stations fruitières, de l'autre



A Morannes, le virage de la Grande Rue est emprunté par tous les engins agricoles qui traversent la Sarthe, vers Chemiré. Les engins de grande longueur sont obligés d'empiéter sur la voie de gauche, alors que la visibilité est quasi-nulle



*A Montigné-les-Rairies, le chemin du Plessis est très utilisé pour éviter de traverser le hameau des Gourdières. Mais avec une remorque en charge, la moitié Ouest de ce chemin est difficile à emprunter en raison de la forte pente. Un confortement de cette section améliorerait le confort de travail et la sécurité de tous les usagers*



*A Daumeray, le chemin du « Moulin à Vent », s'il était renforcé pour permettre les circulations agricoles plus fréquentes, permettrait de constituer une voie de contournement du centre-bourg. L'aménagement de cette voie agricole sera d'autant plus pertinent lorsque le projet de stockage de céréales de Villette sera terminé*



*A Tiercé, les flux agricoles entre le sud et l'est de la ville empruntent régulièrement le lieu-dit « Le Carrefour ». Mais la faible visibilité rend ce croisement dangereux. De plus, le virage à droite, en arrivant du sud, est délicat avec des engins de grande longueur. Le projet de déviation du bourg est très attendu pour éviter ce point noir*

## Agriculture et patrimoine rural

Les espaces agricoles se distinguent par un patrimoine chargé d'histoire et riche de savoir-faire, dont sont issus de nombreux bâtiments en pierres du Pays, mais aussi les paysages. Ils sont directement liés à la nature des productions et aux pratiques agricoles, elles-mêmes conditionnées par les caractéristiques naturelles (en particulier la géologie).



*Un dilemme pour le bâti rural (ici Poué, à Chemiré): réhabiliter ce patrimoine ... Mais sans porter atteinte aux activités agricoles*



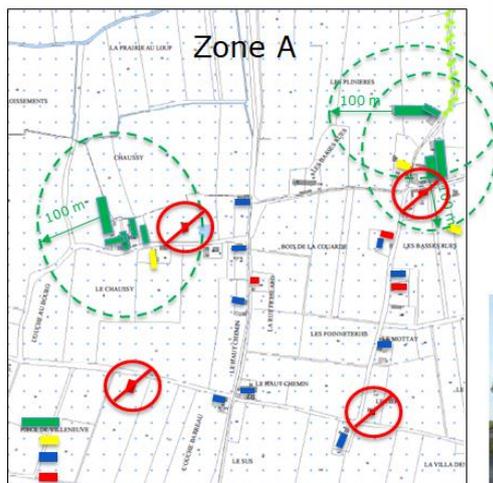
*Le paysage rural fait aussi partie du patrimoine (ici à Seiches-sur-le-Loir, depuis Les Grouas)*

Beaucoup d'anciens bâtiments agricoles ne sont plus utilisés, parce qu'ils ne sont plus rattachés à une exploitation en activité, compte tenu de leur nombre toujours décroissant, soit parce que ces bâtiments ne sont plus adaptés aux conditions actuelles de production agricole.

De fait, se pose la question du maintien de ces bâtiments qui ont un intérêt patrimonial, et ceux-ci font régulièrement l'objet de demande de transformation (ou changements de destination) en habitation émanant de tiers à l'activité agricole. Ces projets se présentent comme des solutions intéressantes pour préserver le patrimoine bâti, mais ils ne doivent pas se réaliser au détriment des activités agricoles.

Pour cette raison, il est préférable de fixer un certain nombre de critères qui auront deux objectifs : s'assurer de l'intérêt patrimonial des bâtiments, et éviter de générer des nuisances pour les activités agricoles. En particulier, les bâtiments visés ne doivent pas être situés à moins de 100 mètres d'un site agricole, ni être totalement isolés, pour ne pas induire de restrictions de pratiques agricoles (épandage, traitements, ...)

L'inventaire des bâtiments pouvant être concerné par cette problématique n'entre pas dans le cadre du diagnostic agricole. Néanmoins, la localisation exhaustive de l'ensemble des sites agricoles permettra de faciliter la vérification des critères agricoles qui seront mis en avant dans le PLUI.



*Ci-dessus : exemples d'application des critères proposés par la Charte « Agriculture et Urbanisme » pour déterminer les possibilités de changements de destination*

Par ailleurs, les activités agricoles ont façonné les paysages, en fonction des aléas naturels (climat, sols, eau, ...). Ainsi, quel que soit le type de paysage concerné (bocage, milieu ouvert, zone horticole, ...), les dispositions prises dans le PLUI pour contribuer à la valorisation du paysage devront prendre en compte le rôle indispensable des agriculteurs quant à sa gestion (entretien des haies, des fossés et des chemins, maintien des prairies, organisation du pâturage, régulation des friches, ...).

Quant aux constructions agricoles, une insertion paysagère peut être améliorée par le choix des implantations, des teintes, voire de la volumétrie, même si celle-ci doit répondre avant tout à des contraintes techniques. En outre, ces précautions peuvent être complétées par un projet paysager aux abords des bâtiments, ou dans leurs champs de covisibilité.



*Les berges du Loir, à Montreuil-sur-Loir : des prés inondables valorisés par l'élevage bovin*



*Les prés communaux de Tiercé : vastes étendues inondables d'une rare richesse écologique*

## L'accès à l'eau : une ressource indispensable

L'accès à l'eau est un facteur économique important pour l'agriculture, et c'est une condition indispensable au maintien des cultures spécialisées telles que les semences, l'arboriculture, le maraîchage, les pépinières ou l'horticulture. Elle sécurise par ailleurs la production fourragère.

**L'irrigation est l'atout majeur de l'agriculture du territoire communal.** En effet, plus de **36 % de la SAU est irrigable**. L'irrigation est pratiquée par 119 exploitations (46 % d'entre elles).

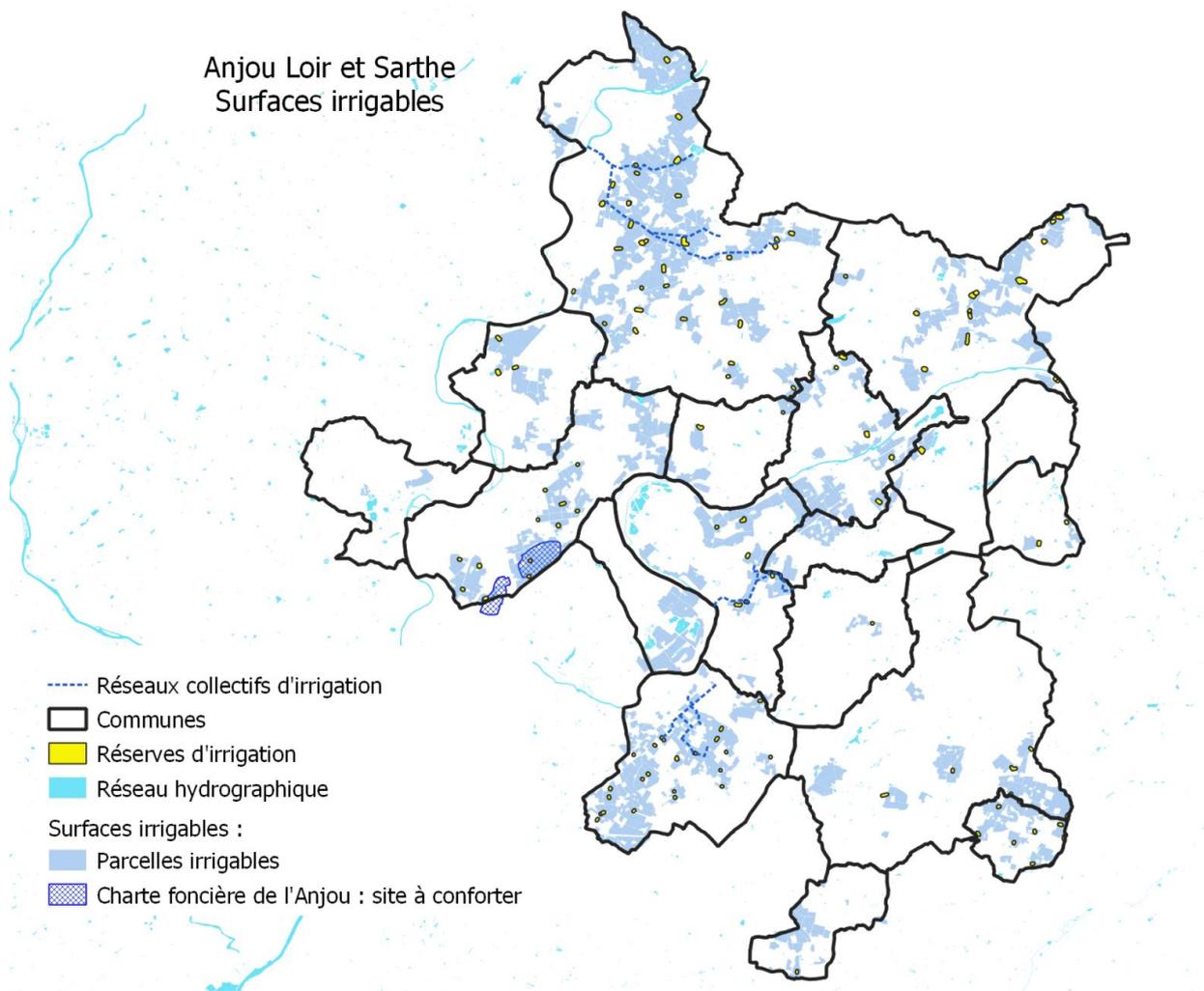
Les ressources en eau utilisées sont diverses : on dénombre notamment 123 réserves superficielles. Par ailleurs, la présence de rivières aux débits d'étiage importants est un atout considérable pour le territoire, de sorte que plusieurs pompages peuvent être réalisés directement dans le Loir ou la Sarthe. Enfin, certains systèmes sont alimentés à partir de forages présents notamment dans le secteur de l'Authion (Corzé, Jarzé-Villages, Sermaise). Globalement, la maîtrise de ces ressources en eau apporte au territoire une plus grande résilience dans un contexte de réchauffement climatique.



*Le réseau hydrographique qui structure le territoire est un atout pour les activités agricoles, et donc, pour le territoire*

Au-delà de la gestion des ressources en eau, le territoire dispose de plusieurs réseaux enterrés d'irrigation. Le plus souvent, ils bénéficient à une seule entreprise agricole, mais il existe même **trois secteurs** dans lesquels les exploitants se sont organisés pour mettre en place un **réseau collectif d'irrigation** : à **Corzé, à Seiches-sur-le-Loir et à Morannes-sur-Sarthe-Daulmeray**. Pour ce dernier réseau, un projet d'extension est en réflexion.

De plus, il faut rappeler que la **zone horticole de Tiercé** est également équipée d'un réseau collectif qui assure l'irrigabilité de l'ensemble de la zone.



Globalement, la maîtrise de ces ressources en eau apporte au territoire une plus grande résilience dans un contexte de réchauffement climatique. Toutefois, même si d'autres pistes peuvent être mises en œuvre pour développer des systèmes agricoles plus économes en eau (cultures moins exigeantes, conservation des sols, ...) il sera de plus en plus nécessaire de développer des solutions pour stocker de l'eau

prélevée en hiver, en évitant ainsi d'altérer les conditions d'étiage en été.

Aussi, il importe que les mesures de protection des espaces concernés par les sites potentiels d'installations d'irrigation induites par le PLU, puissent prendre en compte cette nécessité d'accéder à la ressource en eau pour l'agriculture, en autorisant les affouillements et exhaussements.

## L'agriculture locale contribue à la biodiversité

Les élevages bovins et équinés valorisent les prairies (naturelles et temporaires) qui couvrent 9 950 ha, soit 42 % de la SAU et 23 % de la surface totale du territoire. Elles sont d'autant plus importantes dans les espaces ouverts agricoles où l'élevage est présent, car elles



*Complexe bocager et ripisylve, à Montreuil-sur-Loir*

Les vallées du Loir et de la Sarthe font partie du grand site naturel des basses vallées angevines, qui est reconnu comme site naturel remarquable au titre de Natura 2000. Depuis 1993, pour pérenniser la richesse écologique de ce site, de nombreux éleveurs se sont engagés dans des démarches volontaires de type « mesures agro-environnementales » (MAE) qui consistent à conserver les prairies inondables, à les exploiter de façon très extensive, en termes de fertilisation et de chargement d'animaux, et surtout, à pratiquer des fauches tardives, compatibles avec les périodes de nidification des oiseaux (en particulier le « rôle des genêts », qui y réalise une halte migratoire au printemps. **En 2020, 52 éleveurs étaient engagés dans l'opération MAE des basses vallées angevines.** Plus de 80 % des prairies éligibles sont engagées dans le secteur de Tiercé, Cheffes et Etriché.

contribuent dans ce cas à la valorisation de zones humides et constituent des milieux favorables à la biodiversité alternant avec les terres cultivées. L'élevage joue un rôle essentiel sur les équilibres naturels et la biodiversité.

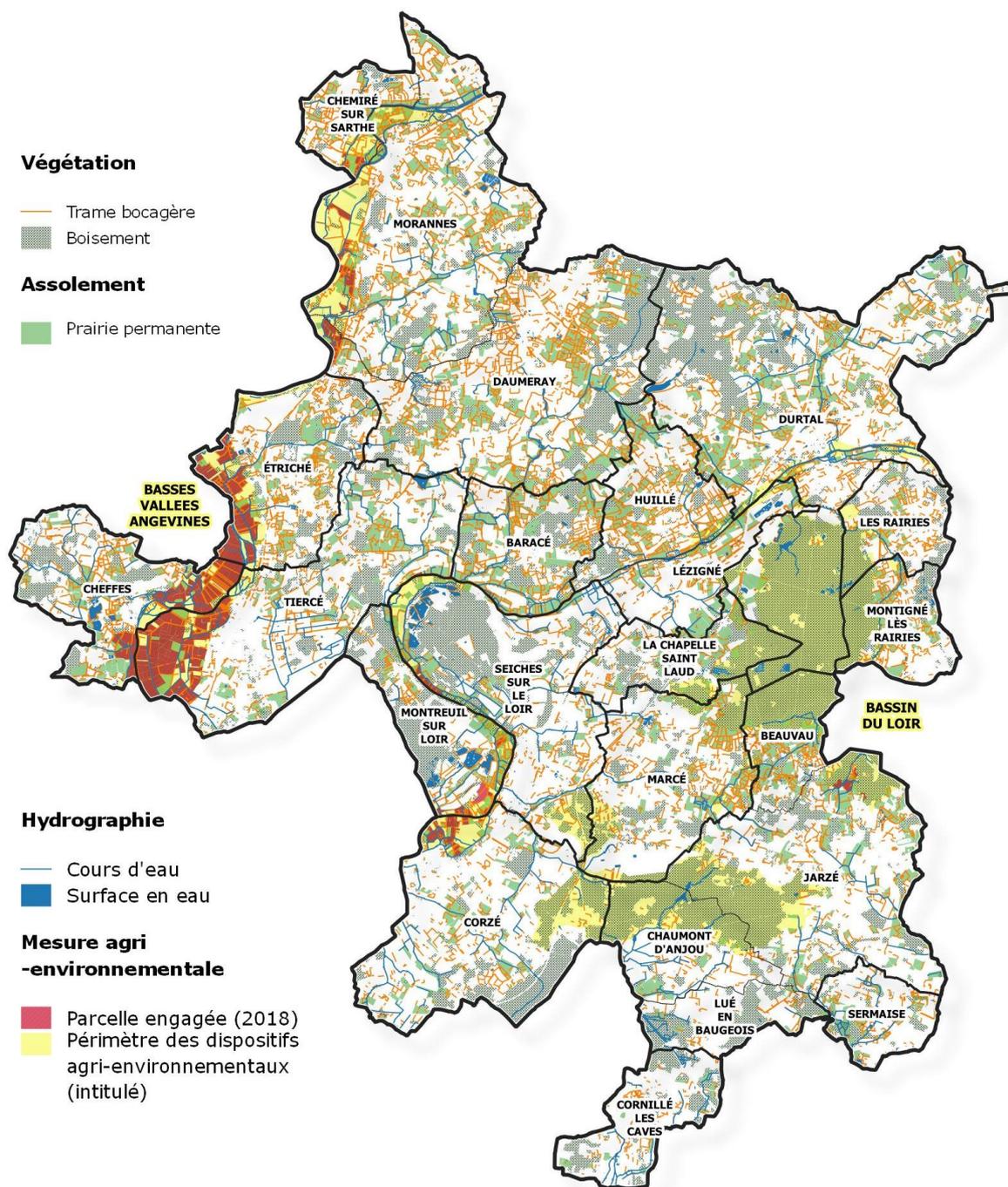


*Troupeau allaitant dans les prés inondables à Etriché*

A noter que le territoire est également concerné depuis 2020 par un second périmètre de MAE qui concerne une grande partie du Baugeois (y compris Tiercé). Le principe de ce nouveau dispositif est d'encourager la mutation de l'ensemble du système d'exploitation vers un système plus extensif. En 2020, 7 premiers contrats avaient été engagés avec des exploitants éligibles.

La trame bocagère du territoire reste globalement assez bien structurée. En particulier, dans les zones humides, on trouve un grand nombre de frênes têtards reconnus pour leur intérêt écologique et patrimonial. **La préservation de ce bocage est directement dépendante du maintien de l'élevage.**

## Biodiversité en lien avec l'agriculture



Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, FRC PDL, DRAAF PDL, BD TOPO IGN ; février 2021

## Des énergies renouvelables à développer dans le respect du développement durable

L'agriculture du territoire Anjou Loir et Sarthe contribue au développement des énergies renouvelables, principalement dans trois domaines : le bois énergie, l'énergie photovoltaïque et la méthanisation.

La filière bois-énergie s'est structurée en Maine-et-Loire depuis environ 10 années, notamment grâce à la mise en place d'une SCIC permettant de coordonner

l'approvisionnement et les débouchés. Les agriculteurs du territoire ont été nombreux à adhérer à cette filière, et ils ont largement contribué à son essor, en valorisant le gisement en bois du territoire. Dans les zones humides, le gisement en bois est particulièrement productif puisque, d'une part, les haies restent importantes grâce au maintien de l'élevage, et d'autre part, leur croissance est accélérée du fait de l'absence de stress hydrique.



*La filière bois-énergie a pu être relancée grâce aux innovations de la mécanisation pour le déchetage du bois issu de l'entretien des haies*



*Le développement des réseaux de chaleurs alimentés par des chaudières collectives utilisant des plaquettes bocagères conforte la filière locale*

L'énergie solaire, quant à elle, reste assez peu développée sur le territoire. On dénombre une vingtaine de sites agricoles comportant des toitures avec centrales solaires photovoltaïques. Pour les activités agricoles, l'enjeu est d'éviter la mise en place de projets de centrales au sol qui auraient pour effet de détourner les surfaces agricoles de leur fonction alimentaire fondamentale. En conséquence, les projets d'agri-voltaïsme sont à encourager (centrales sur toitures, trackers, ombrières, ...). En dehors, seuls certains sites ayant définitivement perdu leur usage agricole potentiel peuvent répondre à cet enjeu, à l'exemple d'anciennes carrières (non remises en état agricole) ou d'anciens sites pollués.

La méthanisation, qui permet de produire à la fois de l'électricité, du gaz, et des digestats pouvant enrichir les sols agricoles, est en plein essor. Les projets peuvent être élaborés à l'échelle d'une seule exploitation ou conçus collectivement. On recense actuellement deux projets collectifs sur le territoire, à Durtal et à Seiches-sur-le-Loir.



*Hangar agricole avec toiture photovoltaïque*



*La méthanisation permet de valoriser les effluents d'élevage*

En valorisant les effluents d'élevages, la méthanisation peut apparaître comme un moyen de conforter les éleveurs en leur apportant un complément de revenu lié à la vente d'énergie. Son développement peut contribuer à ancrer sur le territoire une filière qui traverse un contexte difficile.

Cependant, la plupart des installations de méthanisation ne sont pas seulement alimentées par des effluents animaux, mais aussi par des produits végétaux, car la cellulose apportée améliore le fonctionnement et la rentabilité. Ainsi, des méthaniseurs pourraient même être alimentés totalement par des produits végétaux. Une partie de ces végétaux

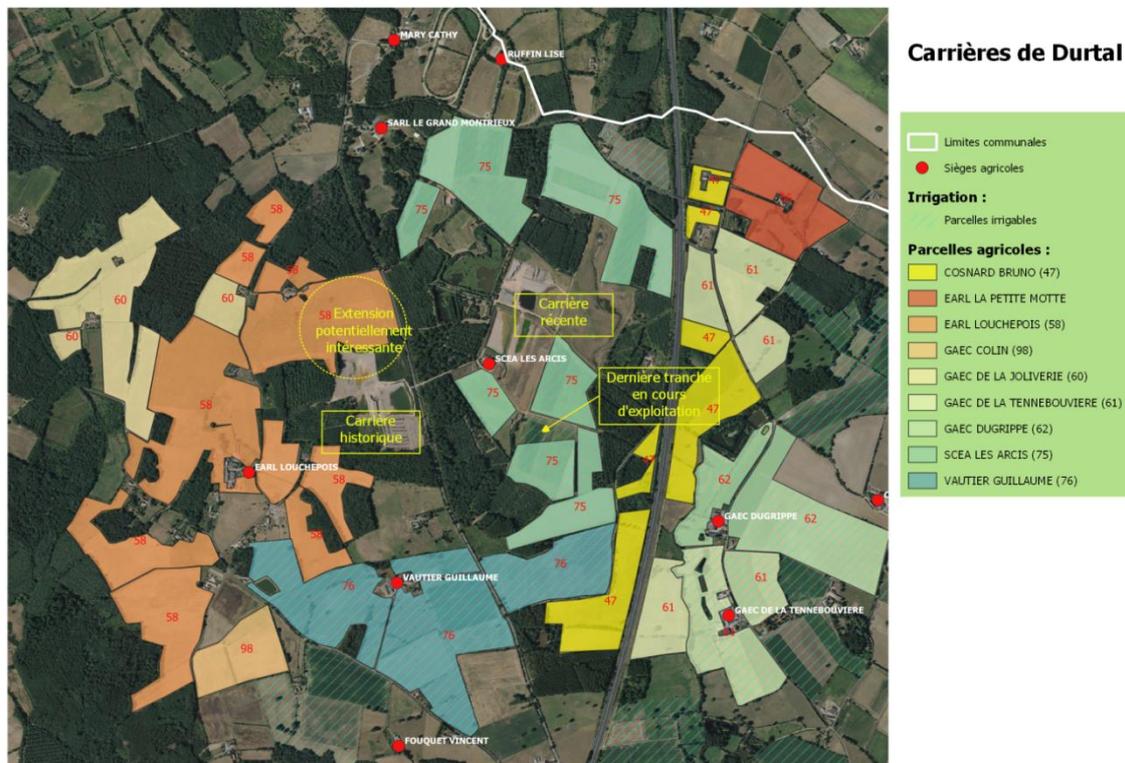
sont issus de cultures intermédiaires dites CIVE (« cultures intermédiaires à vocation énergétique »), qui assurent aussi la fonction de couvert hivernal entre deux cultures principales. Dans ce cas, ces productions végétales n'entrent pas en concurrence avec la vocation alimentaire des sols agricoles. Mais l'un des enjeux pour le territoire est de faire en sorte qu'un juste équilibre soit trouvé pour éviter que des cultures dites « principales » (hors CIVE) soient utilisées pour développer la méthanisation. Actuellement, un décret national fixe un plafond de 15 % du tonnage apporté concernant les cultures principales.

## Le développement des carrières et leur impact agricole

L'activité des carrières est importante dans le territoire, notamment concernant l'extraction de granulats dans la vallée du Loir et l'extraction d'argiles dans le secteur de Durtal. L'ouverture de nouvelles carrières est conditionnée à l'obligation de remise en état en fin d'exploitation. Celle-ci peut se faire sous différentes formes : plans d'eau, boisements, espaces de loisirs, retour à l'activité agricole.

Le diagnostic agricole a permis de mettre en relief 4 sites d'extraction susceptibles d'évoluer pendant la durée du PLUI, à Durtal, à Montreuil-sur-Loir, à Lézigné et aux Rairies.

Les extraits cartographiques suivants sont destinés à mieux mesurer les impacts de ces projets sur l'agriculture.

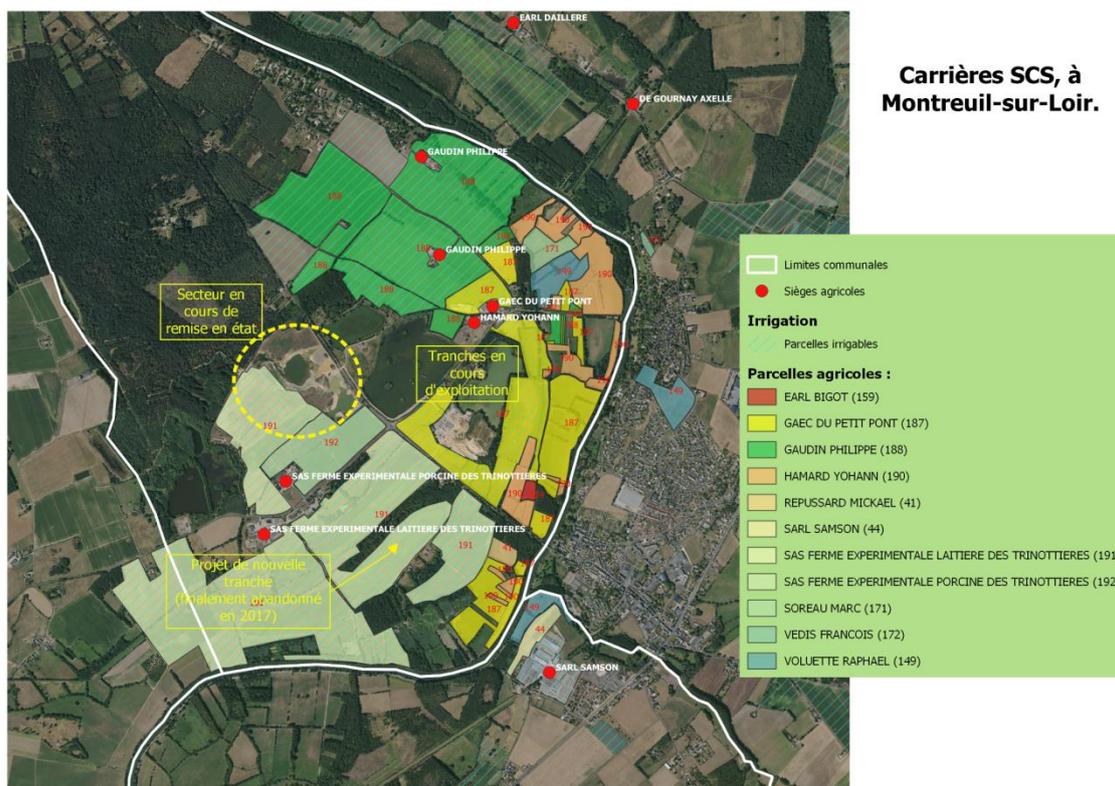


La tranche actuellement exploitée dans les carrières d'argile de Durtal concerne surtout l'exploitation de la SCEA DES ARCIS. Cette exploitation de 194 ha est orientée vers la production de grandes cultures annuelles. Elle est exploitée par 3 agriculteurs qui sont associés au projet de développement des carrières.

A long terme, le développement des carrières pourrait impacter l'exploitation de l'EARL LOUCHEPOIS, dont les parcelles situées au « Plessis », au nord de la carrière historique, présentent un potentiel intéressant pour l'exploitation des argiles. Ainsi, environ 15 ha pourraient être exploités à cet endroit ; ce qui représenterait 13 % de la SAU totale de cette exploitation d'élevage bovin.

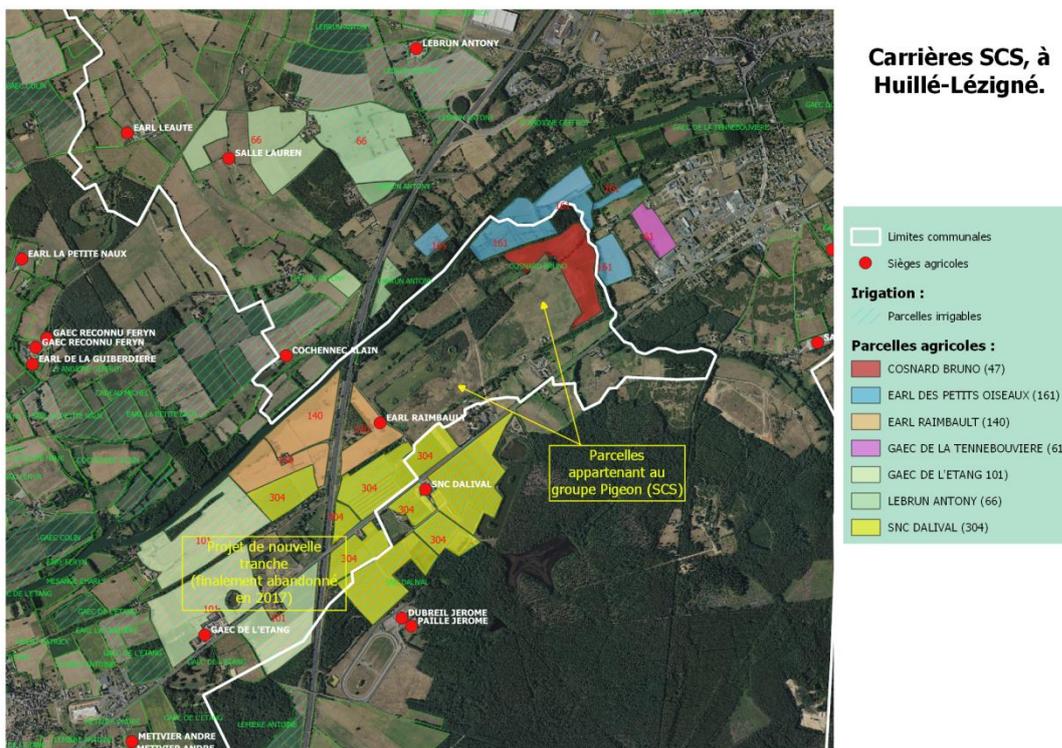
Par contre, plus au sud, l'exploitation située à « La Babinière » (Guillaume VAUTIER) n'est pas concernée par les perspectives de développement des carrières, car les sols y sont trop sableux.

## Carrières SCS, à Montreuil-sur-Loir.

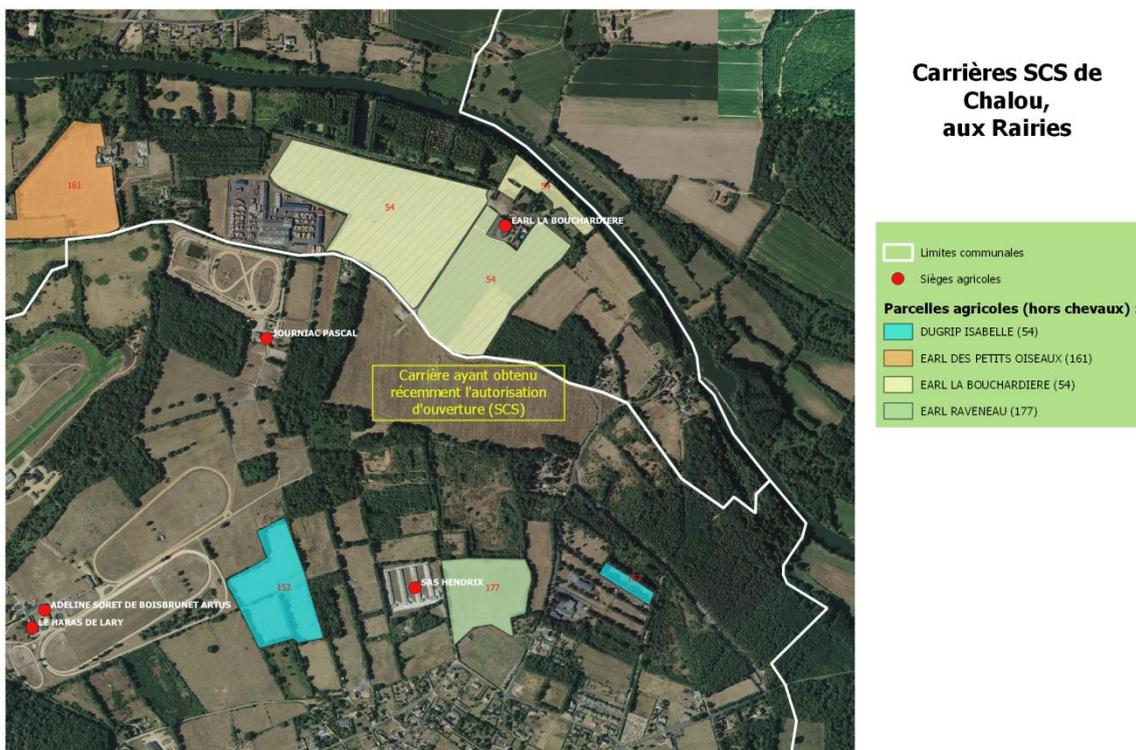


Dans les carrières d'extraction de granulats situées à Montreuil-sur-Loir, les tranches actuellement exploitées concernent principalement le GAEC DU PETIT PONT. Cette exploitation d'élevage bovin est gérée par trois associés dont deux se sont installés depuis moins de 10 ans. Le partenariat de cette exploitation avec la Société des Carrières de Seiches (SCS – Groupe PIGEON) se déroule bien.

Par contre, une tranche d'exploitation de la carrière, qui n'est plus exploitée, est située sur la ferme expérimentale des Trinottières. Cette partie est en cours de remise en état agricole, mais ces travaux ne donnent pas encore satisfaction pour un usage agricole. En effet, les matériaux apportés en surface comportent de gros blocs rocheux qui rendent impossible le travail du sol par des engins agricoles. Cette remise en état reste un sujet de tensions entre les acteurs impliqués. C'est pourquoi la nouvelle tranche d'exploitation qui devait être ouverte dans la vallée du Loir a été suspendue.



La carrière de Lézigné n'est pas exploitée actuellement. Ce site avait toutefois été identifié par la Société des Carrières de Seiches pour y ouvrir une tranche d'exploitation. La SCS a acquis une grande partie de l'emprise concernée, de sorte qu'elle n'est pas exploitée pour un usage agricole. Cette situation est jugée peu pénalisante par les agriculteurs environnants compte tenu du faible intérêt agronomique. Mais dans l'attente, la faible production fourragère de ces parcelles est utilisée par deux exploitations dont le siège se trouve à Montreuil-sur-Loir (GAEC DU PETIT PONT) et Durtal (Bruno COSNARD).



La carrière de Chalou, aux Rairies vient d'être ouverte à la demande de la SCS sur une emprise de 18 ha qui était auparavant exploitée en arboriculture, puis est restée en friches. Là encore, la qualité agronomique des sols de gravières procurent à cet espace un faible intérêt agricole, et c'est la raison pour laquelle les anciens vergers étaient restés en friches. Le projet de remise en état est prévu sous la forme d'un usage agricole. Si celui-ci est réalisé dans de bonnes conditions, il doit permettre, à long terme, de redonner un intérêt agricole à cette parcelle, en améliorant notamment la granulométrie des sols.

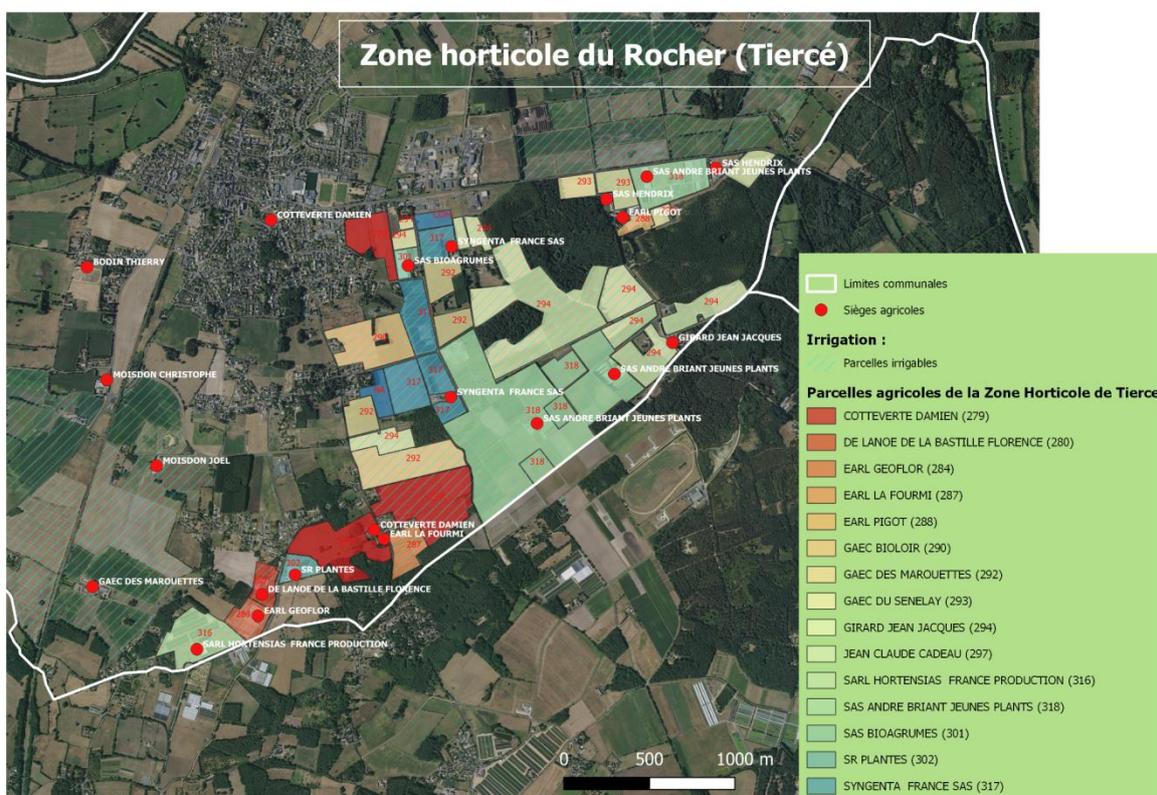
En conclusion, on ne peut guère faire abstraction de l'importance des projets de carrières pour l'économie locale. Les projets d'extensions à moyen terme se feront sur des espaces dont les carriers bénéficient déjà de la maîtrise foncière (Durtal, Lézigné).

Pour autant, les enjeux agricoles doivent être mieux pris en compte en amont de ces projets pour en réduire l'impact agricole. Cette prise en compte doit se traduire par une étude préalable spécifique concernant les enjeux agricoles, et le cas échéant, si la surface exploitée excède 10 ha, une étude au titre du principe « Eviter Réduire Compenser » (ERC) doit être menée. Celle-ci permet d'établir le montant d'une indemnité de compensation agricole collective introduite par la loi d'avenir agricole de 2014. Enfin, autant que possible, et afin de limiter leur impact sur la consommation d'espace à long terme, la remise en état agricole des carrières est à privilégier.

## La zone horticole du Rocher : un espace en mutation

La zone horticole du Rocher, à Tiercé, est un espace agricole qui bénéficie de conditions particulièrement favorables au développement des cultures spécialisées (pédologie adaptée, irrigation, énergies,...). C'est pourquoi ce secteur a fait l'objet d'un zonage spécifique dans les PLU réalisés récemment à l'échelle de la commune de Tiercé.

**En 2020, les parcelles agricoles de cette zone sont valorisées par 15 entreprises agricoles, dont 10 sont orientées vers des cultures spécialisées.** On y observe d'importantes mutations foncières, qui se traduisent par le rachat de foncier par des entreprises déjà présentes sur le site, et donc à une « simplification » du nombre d'entreprises.



Par ailleurs, certaines installations restant vacantes attirent la convoitise d'entrepreneurs dont les activités n'ont aucun lien avec les activités agricoles. Les difficultés rencontrées ces dernières années par l'ensemble de la filière horticole ne favorisent pas le développement de la zone. Néanmoins, des signes de reprise récente sont observés dans cette filière, en particulier induits par le réinvestissement des espaces extérieurs privés durant la crise sanitaire de 2020-2021. Par ailleurs, certains projets atypiques peuvent y prendre naissance, à l'instar de la production de spiruline.

A noter que l'actuel règlement du PLU interdit la construction de **logements agricoles** dans cette zone. **Cette restriction**, initialement prévue pour limiter le mitage de la zone horticole par l'habitat, s'avère aujourd'hui pénalisante pour la reprise de certaines entreprises. Elle **contribue** également à **réduire l'attractivité de la zone** aux yeux de jeunes entrepreneurs agricoles.

## Une nécessaire gestion économe du foncier

L'importance du foncier agricole pour le territoire et sa spécificité nécessite de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatifs que qualitatifs. **Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, de préserver les secteurs où les enjeux agricoles sont les plus forts.**

Pour mieux prendre en compte les activités et les espaces agricoles, il convient dans un premier temps de les identifier et de les caractériser. Un ensemble de cartes thématiques (cf. Atlas joint) a été réalisé à cet effet. Il permet de recenser à l'échelle communale les différentes composantes de l'espace agricole (site d'exploitation, cultures pérennes, surfaces irrigables, principales circulations et passages difficiles).

En outre, au niveau de chaque bourg, un jeu de cartes permet plus précisément d'identifier le parcellaire agricole, les dynamiques foncières en cours et l'occupation du sol.





Etude réalisée par Emmanuel GARREAU  
Chargé de mission  
Aménagement & Urbanisme

Siège social  
9 rue André-Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02  
FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 96 75 85  
[accueil@pl.chambagri.fr](mailto:accueil@pl.chambagri.fr)  
[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)  
[www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr](http://www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr)  
[www.la-terre-mon-avenir.fr](http://www.la-terre-mon-avenir.fr)